

UNIVERSITE ASSANE SECK DE ZIGUINCHOR



UFR : LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

DÉPARTEMENT DE LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES

Mémoire de master

**Intitulé du master : Management du développement local et coopération internationale
(Madelci)**

Spécialité : Développement local

**SUJET : LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DANS LA COMMUNE DE
SUELLE DE 1978 À NOS JOURS**

Présenté par :

Lamine BADJI

Sous la direction de :

Dr Eugène TAVARÈS

Maître de Conférences titulaire

Composition du jury :

Prénoms et Noms	Grade	Qualité	Institutions
Pr Abdou Aziz NIANG	Professeur assimilé	Président	UASZ
Dr Eugène TAVARES	Maitre de Conférences Titulaire	Encadreur	UASZ
M. Cherif COLY	Spécialiste en Développement Local	Membre	CDZ
M. Pape Tahirou KANOUTE	Ingénieur Agronome	Membre	ETDS

Année académique 2016-2017

DEDICACE

Je dédie ce mémoire à :

- ✓ mes parents : ce travail est l'aboutissement d'un long processus indissociable de leurs empreintes, surtout mon oncle Lamine COLY, ma mère Lalla COLY et mon père Dembo BADJI ;
- ✓ toute ma famille, pour l'affection qu'elle me porte ;
- ✓ mes sœurs et frères, Ousmane BODIAN, Bintou BODIAN, Mariama SANE, Souleymane BA et Thiercia Baptista CORREA ;
- ✓ tous mes amis d'enfance, mes voisins et mes collègues.

REMERCIEMENTS

Je n'aurais jamais pu rédiger ce mémoire sans l'encadrement du Docteur Eugène TAVARÈS, mon directeur de mémoire et de Monsieur Pape Tahirou KANOUTÉ, Ingénieur agronome, économiste spécialisé en gouvernance des territoires et Directeur du cabinet Economie Territoires et Développement Services (ETDS), qui m'ont accompagné tout au long de l'élaboration de ce mémoire.

Je dois aussi la réalisation de ce mémoire à l'apport et au soutien considérables de certaines personnes qui ont contribué, de près ou de loin, de manière directe ou indirecte, à sa rédaction. Parmi elles, je voudrais citer :

- ✓ le Docteur Youssouph COLY, pour ses précieux conseils et ses nobles orientations ;
- ✓ le Chef de Département de LEA, le Docteur Babacar DIOP ;
- ✓ les professeurs du département de LEA ;
- ✓ Monsieur Idrissa Lamine DIEME, Agent de développement chargé de la coopération décentralisée et du partenariat (commune de Diembéring) ;
- ✓ Bintou BODIAN, responsable du point de services de l'ONG Entrepreneurs du Monde (Bignona).
- ✓ Ousmane BODIAN, enseignant à l'école élémentaire d'Efoc (Oussouye).

Je n'oublie pas tous les autres professeurs qui participent à la bonne marche de ce département.

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFUDES : Association des Frères Unis pour le Développement Economique et Social du Fogy

AGADA : Agir Autrement pour le Développement en Afrique

AGR : Activités Génératrices de Revenus

ANRAC : Agence Nationale de Relance des Activités économiques et sociales en Casamance

ANPEJ : Agence Nationale pour la promotion de l'Emploi des Jeunes

ARD : Agence Régionale de Développement

ASC : Association Sportive et Culturelle

AVD : Association Villageoise pour le Développement

CADEF : Comité d'Action pour le Développement du Fogy

CCG : Cadre de Concertation et de Gestion

CEM : Collège d'Enseignement Moyen

CICR : Comité International de la Croix Rouge

CL : Collectivité Locale

CLOP : Cadre Local de concertation des Organisations de Producteurs

CODEC : Collectif pour le Développement de l'Ecole

CR : Communauté Rurale

CRCR : Cadre Régional de Concertation des Ruraux

ETDS : Économie Territoires et Développement Services

FDD : Fonds de Dotation de la Décentralisation

FECL : Fonds d'Équipement des Collectivités Locales

GIE : Groupement d'Intérêts Économiques

GPF : Groupements de Promotion Féminine

ICP : Infirmier-Chef de Poste

IDEN : Inspection Départementale de l'Éducation Nationale

LEA : Langues Étrangères Appliquées

OCB : Organisation Communautaire de Base

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PAARZ : Projet d'Appui à l'Autopromotion dans la Région de Ziguinchor

PADERCA : Projet d'Appui au Développement Rural de la Casamance

PAM : Programme Alimentaire Mondial

PIDAC : Projet Intégré pour le Développement Agricole en Basse Casamance

PLD : Plan Local de Développement

PMA : Pays Moins Avancés

PND : Programme National de Développement

PPDC : Projet Pôle de Développement de la Casamance

PROCAS : Programme d'appui au développement socio-économique pour la paix en
Casamance

PSIDEL : Programme de Soutien aux Initiatives de Développement Local

UNICEF : *United Nations International Children's Emergency Fund* (Fonds des Nations unies
pour l'enfance)

INTRODUCTION

Depuis la fin des années quatre-vingt-dix, les institutions de *Bretton Woods* ont décidé de promouvoir désormais l'«*ownership*» des Etats en développement, affichant ainsi implicitement une volonté de rompre d'avec leurs pratiques antérieures. Les Etats qui souhaitent bénéficier de leurs concours, sont censés définir en toute autonomie leurs politiques de développement. Le développement demeure toujours un idéal fuyant, telle une vache de 500kg qu'une seule personne ne saurait aider à se relever. Les Etats sont, aujourd'hui, confrontés à un problème d'accélération de leur croissance économique afin de résoudre leurs problèmes et inquiétudes en matière de développement.

Face aux limites de certains Etats africains, liées à leur relative inaptitude politique, technique et financière à répondre aux attentes de leurs populations, on assiste à partir des années 90, la montée en puissance, des aspirations à la démocratie. Ceci a motivé l'approfondissement de la décentralisation à travers les pays d'Afrique.

Dans un pays comme le Sénégal, le développement rural demeure une préoccupation centrale des pouvoirs publics du fait, notamment, de la proportion des citoyens concernés par le développement (60% de la population). Le Sénégal est, en effet, un pays essentiellement rural, eu égard à ses caractéristiques géographiques, humaines et socio-économiques. En effet, la politique de décentralisation au Sénégal remonte au XIX^{ème} siècle durant la période coloniale avec la création des quatre (communes Saint Louis, Gorée, Rufisque et Dakar). Après son indépendance en 1960, le Sénégal n'a pas manqué de continuer ce processus de décentralisation à travers la mise en place de plusieurs réformes territoriales et institutionnelles.

À cet égard, la loi 96-07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétences aux collectivités locales dicte, en son article 4 : « les ressources nécessaires à l'exercice, par les collectivités locales de leurs compétences, leur sont dévolues, soit par transferts de fiscalité, soit par dotation ou les deux à la fois ». En effet, les dépenses des collectivités locales sont donc financées par plusieurs instruments parmi lesquels les ressources fiscales, les transferts de l'Etat à travers le fonds d'équipement des collectivités locales (FECL), le fonds de dotation de la décentralisation (FDD) et les ressources provenant de la coopération internationale et décentralisée. En effet, la réforme de 1996 a constitué une phase capitale dans le processus

sénégalais de décentralisation puisqu'elle modifie, essentiellement, les relations entre l'Etat et les collectivités locales en dotant l'autonomie de gestion par, entre autres, la libre administration et l'allègement du contrôle, ainsi que les compétences de ces dernières dans neuf domaines. Elle a, aussi, été distinguée par l'institution de nouveaux dispositifs destinés à renforcer des moyens financiers, humains et matériels des collectivités locales afin qu'elles puissent assurer une bonne gestion de leurs compétences. Ces dernières ont pour mission « la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, social et environnemental d'intérêt » local. Á l'issue de ces deux dernières réformes, on assiste à une réforme appelée « Acte III de la décentralisation » avec comme axe capital « la territorialisation des politiques publiques ». Celle-ci suit les deux réformes notamment celles de 1972 et 1996.

C'est dans ce contexte que le Bureau d'étude Économie Territoires et Développement Services (ETDS), dans son axe de recherche portant sur l'économie et la gouvernance des territoires, mène des travaux d'évaluation des politiques publiques dans plusieurs communes de la région de Ziguinchor. Notre étude consiste ainsi à faire un diagnostic sur les politiques de développement menées dans la commune de Suelle de 1978 à nos jours. Le contexte et la faiblesse des politiques et stratégies de développement appliquées jusque-là, nécessitent, en conséquence, d'initier des alternatives susceptibles d'entraîner des changements positifs. Pour ce faire, nous nous sommes proposé de faire une analyse des politiques de développement ainsi que leur forme de gouvernance.¹

¹ Loi n° 2013-10 portant Code général des Collectivités locales. Acte III de la décentralisation.

PREMIÈRE PARTIE
CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE

CHAPITRE I : CADRE THÉORIQUE

1. Contexte et justifications de l'étude

Ainsi créée le 19 mai 1978 par décret n°78-437 du 19 mai 1978, la communauté rurale de Suelle compte seize (16) villages officiels pour une population estimée à environ 9145 habitants (ANSD, 2013). La collectivité est dirigée par un Conseil Rural composé de 24 membres élus démocratiquement lors des élections locales de mai 2002 pour un mandat de cinq (05) ans. Son siège se trouve à Suelle.

L'approfondissement de la décentralisation, à travers la loi 96-06 de mars 1996, a favorisé l'autonomie des collectivités locales. Ainsi, la communauté rurale de Suelle est devenue une collectivité locale, personne morale de droit public, dotée de l'autonomie financière. À cet effet, elle a pour mission « la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, éducatif, social et culturel ». Aujourd'hui, l'acte III renforce la décentralisation avec plus de responsabilités. C'est dans ce contexte politico-social que la commune de Suelle a l'obligation de s'approprier des politiques de développement pour un meilleur pilotage des actions publiques. Ceci sous-tend, qu'elle a, le devoir, de bien gérer, ses compétences, c'est-à-dire être en mesure de susciter de politiques susceptibles de répondre aux besoins des populations. Cependant, dans la mise en œuvre du processus de décentralisation, certaines collectivités locales rencontrent d'énormes difficultés liées non seulement au manque de moyens mais aussi et surtout aux charges qui pèsent sur leurs épaules (la promotion de l'économie locale avec la participation des populations). Cette étude s'inscrit dans le cadre de la territorialisation des politiques publiques, notamment la décentralisation. C'est dans ce contexte que le Bureau d'étude ETDS s'intéresse à l'évaluation des politiques de développement menées, dans la commune de Suelle. Il serait vain de transférer des pouvoirs si ceux-ci ne sont mis au service d'un réel progrès social, politique et économique, le tout couronné par une appropriation des politiques publiques. Ainsi, pour un développement durable, les collectivités locales doivent faire l'effort de comprendre les politiques élaborées par l'Etat parce qu'elles sont un canevas indispensable pour le développement local.

2. Problématique de recherche

La notion de politiques de développement est très large. Elle s'intéresse aux questions liées aux stratégies de mise en œuvre des programmes cohérents et qui prennent en charges les préoccupations sociales de la communauté. Les mutations politiques qui s'observent depuis le début des années 90 (confère discours de La Baule)² dans presque tous les pays de la zone francophone ouest-africaine, ouvrent des voies porteuses d'espoir pour les Etats qui constituent l'écrasante majorité des PMA, caractérisés par une grande pauvreté. La colonisation, caractérisée par une forte tradition centralisatrice, a une part de responsabilité sur la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement et de bonne gouvernance. L'histoire du développement des pays de la sous-région, qui est caractérisée par des systèmes politiques fermés. Cette fermeture s'est répercutée dans la mise en œuvre des multiples projets de développement. Les résultats de cette fermeture sont les échecs ou pertes incalculables, les succès presque inexistantes et pourtant beaucoup de ressources financières ont été injectées avec tant d'espoir. Ceci a montré que la seule alternative, c'est de responsabiliser les bénéficiaires directs que sont les populations. C'est un chemin à prendre pour accroître les chances de succès d'un développement qui ne peut ni s'administrer, ni s'imposer tout simplement « parce qu'on ne développe pas mais on se développe » pour reprendre les mots de Joseph Kizerbo. De là, on observe une volonté politique manifeste de lutter contre la pauvreté, à travers la mise en œuvre de Politiques Stratégiques de Lutte Contre la Pauvreté.

Suelle, une commune à pleine potentialité naturelle mais qui est frappée d'une pauvreté due à la faiblesse de la productivité de son agriculture du fait entre autres de la rareté des pluies, du sous équipement des paysans, et surtout à la non-assistance des producteurs de manière générale. À cela s'ajoute le conflit casamançais qui sévit dans cette commune à travers certaines localités. Cette crise a causé le déplacement de milliers de personnes. Des villages ont été décimés, des surfaces agricoles abandonnées, des potentialités naturelles, inexploitées et la propagation de maladies telles que la mal nutrition, le paludisme et autres. Face à cela, les populations de la localité, à travers l'intercommunalité (Djibidione et Suelle) ont refusé toute

² Le 20 juin 1990, le Président François MITTERAND a tenu un discours qui va marquer les relations entre la France et l'Afrique : le discours de la Baule, prononcé à l'occasion de la 16^{em} conférence des chefs d'Etat de France et d'Afrique.

fatalité. Elles s'engagent avec courage à bout de cette épreuve que constituent la guerre et ses conséquences.

Aujourd'hui, avec l'acte III de la décentralisation, Suelle est devenue une commune de plein exercice. Par conséquent elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, et s'administre librement par des conseils élus au suffrage universel. C'est en ce sens qu'elle a pour mission : « la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, éducatif, social et culturel d'intérêt régional, communal ou rural ». Elle est donc responsable de l'opportunité de ses décisions qui doivent néanmoins être prises dans le respect des lois et règlements en vigueur. Ainsi, elle occupe une place de plus en plus importante dans les programmes de développement. Et cela est une lourde responsabilité pour la commune de Suelle et nécessite de sa part des capacités et moyens. En effet, elle doit mener des actions politiques négociées avec tous les acteurs concernés par cette dynamique de développement à la base. C'est dans ce cadre que le Bureau d'étude ETDS s'intéresse à l'évaluation des politiques de développement menées dans ladite commune.

1. Comment les politiques de développement ont évolué de 1978 à nos jours ?
2. Comment ces politiques ont été menées et quels sont leurs impacts ?
3. Et enfin quelle forme de gouvernance pour un meilleur pilotage de la collectivité locale ?

3. Objectifs

Etant donné que toute étude a des objectifs, nous ne manquerons pas de nous les fixer. L'objectif général de notre recherche est de faire un diagnostic des politiques de développement menées dans la commune de Suelle.

Il s'agira spécifiquement de :

1. faire l'historique des politiques de développement menées dans la commune de Suelle ;
2. revisiter de façon critique la mise en œuvre de ces politiques de développement dans ladite commune afin d'analyser l'impact de ces politiques sur les populations ;
3. dégager des pistes de solutions.

CHAPITRE II : CADRE MÉTHODOLOGIQUE

1. Cadre d'analyse

La sociologie étant une science qui permet à l'homme d'étudier la société, pour non seulement mieux la connaître, mais aussi et surtout améliorer son cadre de vie. Ainsi, étudier un phénomène de ce genre fait intervenir, l'esprit du sociologue et de l'économiste pour faire une analyse socio-économique de la question.

1.1. Revue de la littérature

Notre travail de recherche sur « les politiques de développement menées dans la commune de Suelle, de 1978 à nos jours », nous a conduit à consulter des livres, mémoires et articles ayant un trait avec notre sujet. Il nous semble important de souligner qu'il n'y a pas une littérature abondante qui parle spécifiquement de la commune de Suelle. Ici, nous avons choisi de convoquer quelques auteurs, qui, selon nous, ont marqué leurs empreintes sur notre sujet.

Dans l'article intitulé « Décentralisation et Développement Local au Sénégal. Chronique d'un couple hypothétique », l'auteur souligne non seulement les difficultés liées à la maîtrise des politiques de développement mais aussi et surtout la mobilisation des acteurs locaux autour de la construction du territoire. Il mise sa réflexion sur le lien entre décentralisation et développement local. Selon lui, entre ces deux dynamiques : « L'une, avérée, au moins pour ce qui est des réformes institutionnelles mises en œuvre, modifie le cadre (...) de l'action publique. L'autre, recherchée, place (...) les acteurs locaux au cœur de processus de création et de répartition des ressources ». (Piveteau, 2005). L'idée c'est d'aller vers une décentralisation qui promeut le développement local à travers une participation saine des acteurs locaux. En effet, « le développement local renvoie ici à des dynamiques endogènes de développement économiques observées sur des territoires ». (Pecqueur, 1993).

Dans l'article intitulé : « Décentralisation et Développement Local : Un lien à repenser », on nous invite à repenser le lien entre décentralisation et développement local. En effet, la décentralisation et développement local comportent des statuts distincts selon les préoccupations des chercheurs mais aussi « selon les modalités par lesquelles, [ces deux mots] se présentent dans les situations concrètes, marquées par des échelles spatiales des agencements

institutionnels et des états d'avancement très différents ». Ici, les auteurs mettent l'accent sur la diversité des réalités des milieux abordés. Ainsi, la décentralisation fait référence à une dévolution des pouvoirs de l'État vers les collectivités locales. Quant à la notion du développement local, elle met l'accent sur la spécificité du territoire en se focalisant sur la mobilisation et la valorisation des ressources. (Dubresson et Fauré 2005).

Dans l'ouvrage intitulé « Les Défis du Développement au Sénégal », l'auteur nous explique les relations entre la décentralisation et le développement local. Pour lui, la décentralisation est organisée, donc règlementée tandis que le développement local se construit sur des initiatives qui tiennent compte de la spécificité du milieu (Alissoutin, 2008). Ainsi, la relation entre décentralisation et développement local, c'est comme qui dirait « je veux l'œuf mais pas la poule ». C'est dire que ces deux concepts sont insérables. L'un ne peut pas aller sans l'autre parce qu'ils visent le même objectif. La décentralisation et développement local sont deux concepts qui se nourrissent, donc s'auto-servent. Ainsi, tantôt c'est l'un qui est au service de l'autre, tantôt c'est l'autre. Le développement local nourrit la décentralisation en l'amenant de l'étape de réglementation à celle de l'action collective. Et quant à la décentralisation, elle offre au développement local des moyens pour l'émergence des initiatives locales, avec la participation de tous les acteurs à la gestion du territoire.

Bodian Bintou, dans son mémoire de master 2, portant sur « La Territorialisation des Politiques Publiques et Développement Local en Casamance : Enjeux et Perspectives », l'auteur nous fait l'économie du lien entre décentralisation et développement local. Ainsi, selon lui, la décentralisation et le développement local sont interdépendants, donc complémentaires et contribuent à la gestion du territoire (Bodian, 2016). Le concept de développement local est un outil fédérateur des acteurs. Il met ensemble tous les acteurs dans une dynamique de construction du territoire en vue de prendre en charge leurs préoccupations sociale, politique, économique et environnementale. Quant à la décentralisation, elle est vue comme étant un transfert de pouvoirs de l'État central à des autorités locales. C'est donc un mode de régulation des actions du développement local. La décentralisation ne peut pas avoir lieu dans sa conception globale sans le développement local. En effet, la décentralisation et le développement local sont à l'image d'un téléphone portable. Ici, la décentralisation c'est le portable en tant que tel et le développement local c'est la puce.

Aujourd'hui, beaucoup de définitions sur le développement prennent en compte les aspects suivants : l'économie, la croissance du PIB et la richesse. Oui, il est pertinent de le définir sous ces angles. Mais il est important de souligner aussi des définitions définies sous l'angle de l'environnement, qui prennent en compte beaucoup d'aspects sur la durabilité des actions menées. Pour ce faire, nous allons convoquer la définition de la Fondation Dag Hammarskjöld selon laquelle : « Le développement est un tout ; c'est un processus culturel intégral et chargé de valeurs, qui englobe l'environnement naturel, les relations sociales, l'éducation, la production, la consommation et le bien-être ».³

La Banque mondiale, en tant qu'institution financière, vient à son tour, marquer de son empreinte et souligne dans un rapport sur le développement dans le monde (1991), que :

L'objectif ultime du développement devait être l'amélioration de la qualité de vie. S'il ne fait pas de doute que la productivité économique et le revenu contribuent à la réalisation de cet objectif, le développement suppose aussi un niveau plus élevé d'instruction, de santé et de nutrition, moins de pauvreté, un environnement plus propre, une plus grande égalité des chances, davantage de liberté individuelle et une vie culturelle plus riche. (Rapport de la Banque Mondiale, 1991).

Dans son premier rapport mondial sur le développement humain, le Programme des nations Unies pour le développement a proposé une définition importante :

Le développement humain est un processus visant à élargir l'éventail de choix offerts à la population. Le plus crucial de ces choix concerne la possibilité de vivre longtemps et d'être en santé, d'être instruit et d'avoir accès aux ressources nécessaires pour avoir un niveau de vie acceptable. D'autres choix portent sur la liberté politique, la protection des droits de la personne et de la dignité personnelle. Le développement local renvoie ici à des dynamiques

³ https://digitallibrary.un.org/record/6652/files/E_CN.4_1334-FR.pdf (consulté le 15 avril 2018 à 21h 17minutes).

endogènes de développement économique observées sur des territoires. (Pecqueur, 1993).

Au regard de ces définitions, il est important de définir le développement tout en tenant en compte les aspects suivants par priorité : l'environnement, l'accès à l'école et à la santé. Donc, le développement c'est un ensemble d'éléments (environnement ; l'accès à l'école, à la santé), inséparables dont la portée est au quotidien mais qui a un *link* direct sur le future.

1.2. Définition des concepts

1.2.1. Politique publique

Pour Pierre Muller dans *Que sais-je ?*, « il y a politique publique lorsqu'une autorité politique locale ou nationale tente aux moyens d'un programme d'action coordonné de modifier l'environnement culturel, social ou économique d'acteurs sociaux saisis en général dans une logique sectorielle ». (Muller, 1990).

Lemieux, quant à lui, note : « une politique publique est faite d'activités orientées vers la solution de problèmes publics dans l'environnement, et ce par des acteurs politiques dont les relations sont structurées, le tout évoluant dans le temps ». (Lemieux, 2002).

« Une politique publique c'est un programme d'action de l'Etat dans un secteur de la société ou un espace géographique. C'est donc l'énoncé des orientations et des objectifs d'un gouvernement ou d'une collectivité locale sur un sujet d'intérêt public ». (Meny, 1989).

Ainsi, à base de ces différentes définitions précitées, une politique publique peut être définie comme une ou des actions collectivement menées sous l'influence d'une autorité publique, qui décide quant à son orientation.

1.2.2. La gouvernance locale

La gouvernance constitue un concept polysémique réapproprié depuis une vingtaine d'années tant en sciences économiques qu'en sciences politiques. Le terme *governance* apparaît il y a plus d'un demi-siècle chez les économistes qui développent l'idée de « *corporate governance* ». À la fin des années 1980, le terme est importé dans les sciences politiques pour

caractériser les modalités de gouvernement régissant les agglomérations (en particulier métropolitaines) l'*urban governance* et par extension, l'action publique territoriale. À la même époque, les concepts de *good governance* et *global governance* font leur apparition notamment dans le champ des relations internationales. (Leloup, Moyart, Pecqueur, 2005).

Selon Jacques CHEVALIER (1987) :

La gouvernance locale est finalement la capacité et la coresponsabilité de projet, la possibilité d'établir un cadre collectif d'action solidaire, de réflexion stratégique reliant les principaux acteurs autour du niveau de décision politique (...) ; la gouvernance est donc un processus théorique qui inspire des modes de régulation en courant à la négociation des partenaires choisis de niveau inégal. (Chevalier, 1987 : 400).

En s'appuyant sur ces définitions, nous proposons la suivante : la gouvernance locale, comme une coordination verticale et horizontale d'acteurs internes qu'externes du territoire pour une meilleure efficacité et efficience des actions à mettre en œuvre pour l'intérêt collectif. Ainsi, la gouvernance locale répond ici à une stratégie de coordination d'acteurs d'un territoire en vue de son développement et surtout du mieux-être de sa population.

1.2.3. La décentralisation

La décentralisation peut être définie : « comme une politique de transfert des attributions de l'Etat vers des collectivités locales ou des institutions publiques afin qu'elles disposent d'un pouvoir juridique et d'une autonomie financière ».⁴ L'objectif de la décentralisation c'est de donner aux collectivités locales des compétences propres pour équilibrer les ressources. La décentralisation consiste donc à donner une force aux collectivités locales afin qu'elles s'appuient sur leurs réalités pour élaborer des politiques spécifiques à leurs milieux.

⁴ www.toupie.org › Dictionnaire (consulté le 15 avril 2018 à 23h 03 minutes).

1.2.4. Territorialisation

En géographie, la territorialisation est une approche des **politiques publiques** qui met l'accent sur les spécificités de chaque **territoire**, par opposition à une approche verticale organisant l'action publique par secteurs d'activités cloisonnés. La territorialisation suppose donc une appropriation d'un territoire qui peut prendre plusieurs formes (juridique, économique). Elle désigne un processus visant une construction du « territorial ». ⁵

Suit à cette définition, nous tenterons de définir la **territorialisation** comme l'application d'une ou des politiques publiques tout en tenant compte des forces de la localité sur lesquelles l'on peut s'appuyer pour se développer.

2. Approche retenue

Il s'agit ici d'une analyse des formes d'action publique c'est-à-dire l'évolution des dispositifs institutionnels dans le sens du processus de décentralisation et d'implication des acteurs ; d'identifier des potentialités et capacités pouvant être mobilisées dans la perspective d'élaboration et de mise en œuvre d'actions publiques plus adaptées et porteuses de développement durable. Dans cette étude, nous avons adopté une démarche qualitative qui passe par l'interrogation des acteurs (économique, politique ou élus et ONG ou structure accompagnatrice de la commune de Suelle.

Tableau 1 : Effectifs des personnes interrogées

Effectif des personnes interrogées	
Type d'acteurs	Nombre
Elus	19
Populations	16
Organismes accompagnateurs	04
Total personnes enquêtées	39

Source : Enquête Lamine BADJI (2017)

⁵ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Territorialisation> (consulté le 05/05/2018 à 07 h 25 minutes).

3. Les enquêtes de terrain

Cette étape nous a permis de collecter les informations sur le terrain relatives aux politiques de développement dans la commune de Suelle. Plusieurs guides d'entretien sont utilisés :

- ✓ un guide d'entretien administré aux acteurs politiques (élus). Dans chaque village nous avons entretenu avec un élu pour collecter l'ensemble des informations relatives aux compétences de la commune de Suelle ;
- ✓ un guide d'entretien administré à la fois aux acteurs économiques et aux acteurs politiques et aux structures accompagnatrices de la commune.

4. L'analyse et l'interprétation des données

C'est la dernière phase de notre étude qui consiste en l'exploitation des informations recueillies auprès des différents acteurs.

Des données qualitatives relatives à l'évolution de la politique de décentralisation dans la commune, aux compétences, au mode de gouvernance et aux stratégies de développement territorial. Ces informations sont analysées et mises en valeur grâce au logiciel *Sphinx et Excel*.

5. Les limites de l'étude

Comme limite, nous notons le fait que certains acteurs interrogés sont à la fois politiques et économiques. En effet, pour des questions relatives aux compétences de la commune, s'ils sont contre des dirigeants locaux en place, ils peuvent alors être pessimistes en nous donnant des réponses négatives ou s'ils sont du côté des dirigeants, ils peuvent donner des réponses positives. L'autre limite est liée au manque chronique de données récentes, le PLD datant de 2009 et l'inaccessibilité de certaines données jugées confidentielles.

6. Hypothèses

1 - Si la politique de développement se définit comme étant l'énoncé des orientations et des objectifs d'un gouvernement ou d'une collectivité locale sur un sujet d'intérêt public, alors la commune de Suelle dans le cadre de son développement n'a connu de politiques de développement qu'à partir de 2009. Il s'agit du Plan Local de Développement qui a pour objectifs de définir les grandes orientations et les options de développement sur un espace de

six (6) ans. Ce PLD est considéré ici, comme un guide pour servir de référence aux actions projetées par le conseil rural, les ONG, les OCB, et l'Etat. Avant 2009, il n'y avait pas de politiques de développement au sens strict mais plutôt des projets sectoriels, des actions collectives.

2 - Les acteurs à la base ne sont pas totalement impliqués dans l'élaboration, et la mise en œuvre des actions collectives. Ce manque d'implication des populations locales que sont les bénéficiaires, constitue le frein à la réussite des projets sectoriels. Le faible engagement des acteurs apparaît clairement, au regard du faible niveau d'instruction et de formation des élus. Ceci peut être analysé en termes de participation indirecte des jeunes dans les conseils ruraux et de participation directe à travers les organisations de jeunesse.

3 - Aujourd'hui l'acte III renforce la décentralisation avec plus de responsabilité des territoires pour non seulement une gestion de proximité des problèmes des populations mais aussi et surtout une meilleure participation des acteurs locaux à l'impulsion et à la mise en œuvre des stratégies de développement. Ainsi un développement plus autonome est fondé sur l'existence d'une capacité locale de gestion et de décisions. Cette capacité interpelle la compétence des acteurs de la commune de Suelle dans la mise en œuvre des politiques de développement. Dans ce contexte, une bonne mise en œuvre de l'acte III de la décentralisation pourrait être une réponse appropriée à l'organisation de la commune de Suelle afin d'offrir aux populations de ce territoire des conditions favorables à leur intégration, en les associant dans l'élaboration à la mise en œuvre des projets dont elles tirent des bénéfices directs.

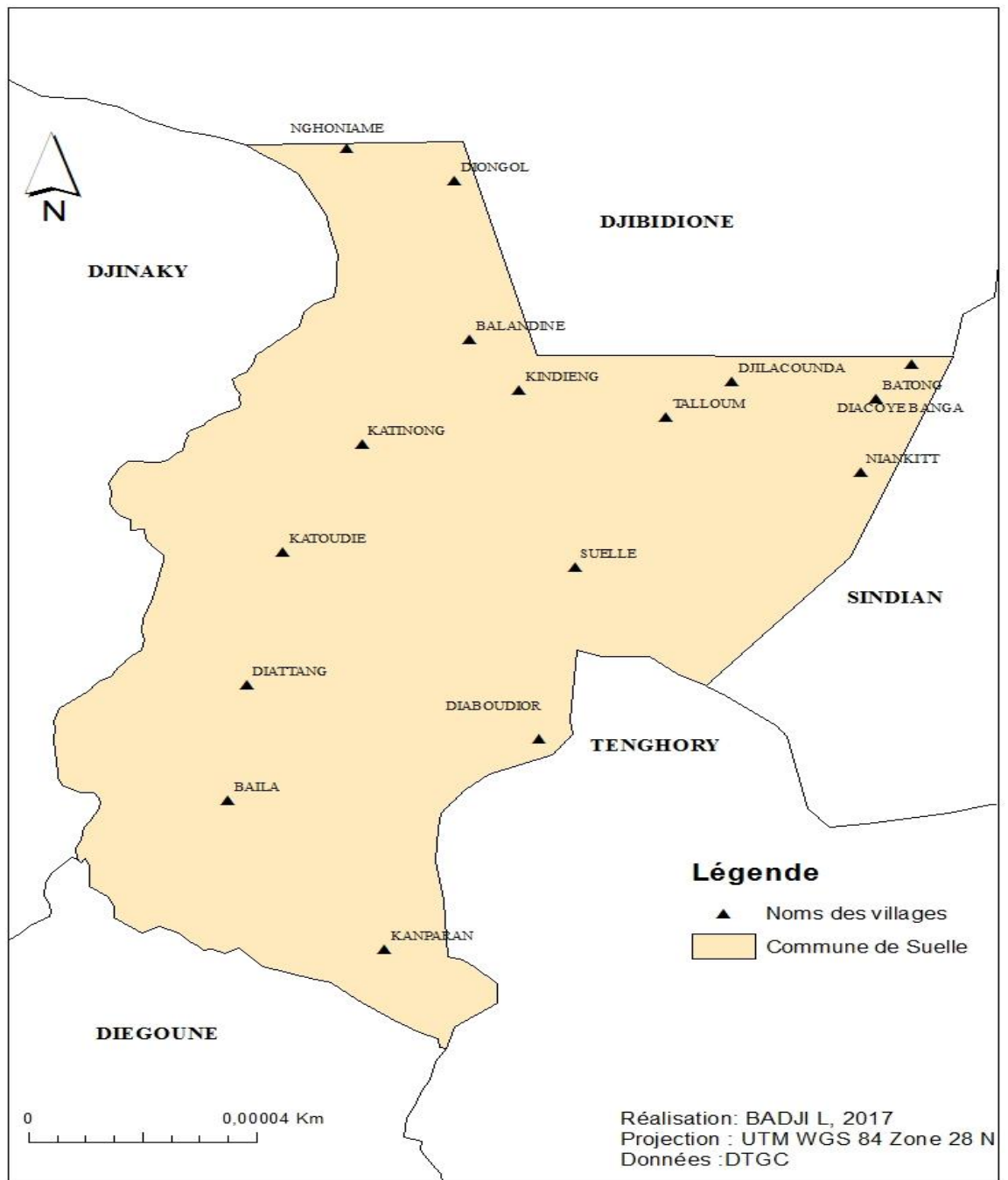
DEUXIÈME PARTIE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNE DE SUELLE

Chapitre I : La situation géographique de la commune de Suelle

Administrativement, Suelle est une commune qui est rattachée à l'arrondissement de Sindian avec une superficie estimée à 37,9 km², soit 14,60% de la surface totale de l'arrondissement qui est estimée à 547 km². On y accède par la nationale n°5 qui la borde, entre Caparan et Baïla sur une longueur de 4 km de route bitumée. La commune de Suelle est créée le 19 mai 1978 par le décret n°78-437 du 19 mai 1978. Elle compte aujourd'hui seize (16) villages officiels avec une population estimée à environ 9145 habitants (ANSD, 2013). Parmi toutes les communes de l'arrondissement, Suelle reste la plus petite. Au nord, elle est limitée par la commune de Djibidione, au sud par celle de TENGHORY, à l'est par Sindian et à l'ouest par les deux communes, notamment Djinaki et Diégoûne. (Voir cartes pages suivantes).

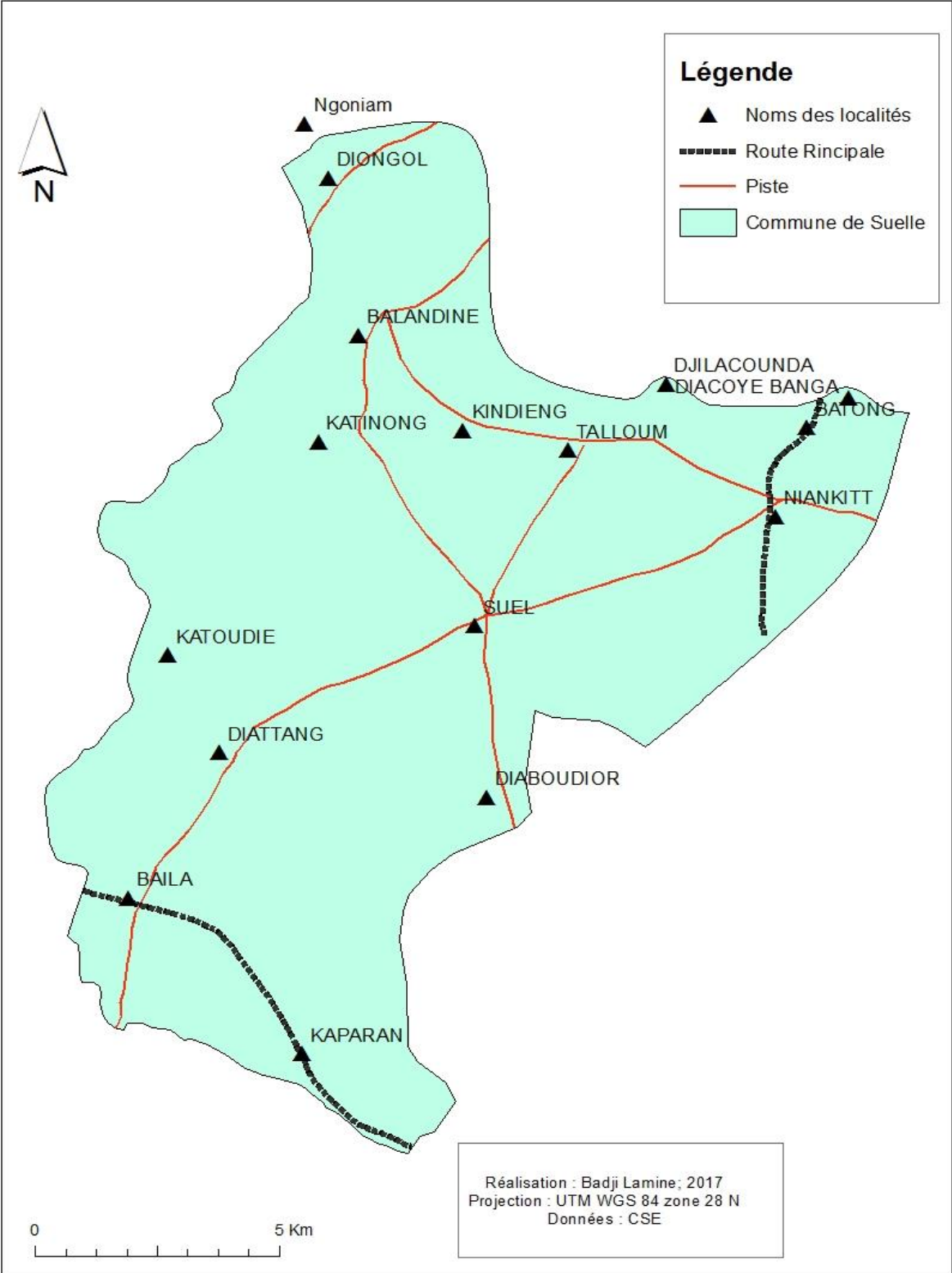
Carte 1: Localisation de la commune de Suelle⁶



Source : Lamine BADJI (2017)

⁶ Je remercie mon ami Idrissa Lamine DIEME, géographe, qui m'a appris à dessiner une carte.

Carte 2: Réseau routier de la commune de Suelle



Source : Lamine BADJI (2017)

Subdivisée en quatre (4) zones et une sous-zone avec comme première zone, on peut noter Suelle qui regroupe les villages de Diaboudior et Talloum. La deuxième zone, on a Balandine qui regroupe les villages de Katinong, Kindieng, Diongol et Nghoniame. Il est à souligner que ces deux derniers villages notamment Diongol et Nghoniame, à cause de leur enclavement, sont érigés en sous zone. La zone de Baila regroupe les villages de Caparan, Diatang et Katoudié. Et en fin, celle de Niankitta qui regroupe également Batong, Diacoye Banga et Djilacounda.

1. Le climat

La commune de Suelle a un climat de type soudano-sahélien qui est caractérisé par une saison des pluies de juin à octobre. Ici, l'harmattan et l'alizé sont les vents qui dominent. Ces vents soufflent en saison sèche avec une température moyenne annuelle de 27°C. Nous pouvons constater que de 2013 à 2017 le nombre d'eau de pluies enregistrées a connu une variation. En effet, en 2013 la quantité d'eau enregistrée est de 1032,9 mm sur une durée de 66 jours de pluies. En 2014, on constate une baisse de 165,20 mm de pluies et une diminution de 03 jours de pluies, comparée à celle de 2013. En 2015, comparée à celle de 2014, on observe une légère augmentation de 386,10 mm de pluies et on observe que le nombre de jours de pluies reste le même. En 2016, comparée à celle de 2015, on note une baisse de 143 mm de pluies et une diminution de 6 jours de pluies. La quantité d'eau enregistrée en 2017 comparée à celle de 2016, on constate une baisse de 259,8 mm de pluies et une diminution de 01 jour de pluies. L'année 2015 reste, en effet, l'année la plus abondante. La pluviométrie a beaucoup fluctué à hauteur de 1253,8 mm sur une durée de 63 jours de pluies. Ce manque de pluviométrie constaté, a affaibli les rendements des récoltes et a provoqué la salinisation. (Tableau 2 voir page suivante).

Tableau 2: Evolution de la pluviométrie dans l'arrondissement de Sindian de 2013 à 2017

Année	Hauteur d'eau enregistrée (mm)	Nombre de jours de pluies
2013	1032,9	66
2014	867,7	63
2015	1253,8	63
2016	1110,8	57
2017	851,0	56

Source : Service départemental de l'agriculture de Bignona 2017

2. Le relief et les sols

Avec un relief essentiellement plat, qui est caractéristique de la région. Ici, on note quelques nuances liées aux formations pédologiques qui permettent de distinguer trois (3) types de sol :

- ✓ les bas-fonds où se rencontrent les sols argileux qui occupent 15 % de la superficie. Cette zone est propice à la riziculture. Les contraintes au niveau de ces bas-fonds sont l'assèchement précoce des rizières, l'ensablement des vallées, la salinisation des terres ;
- ✓ les versants relativement élevés et qui constituent la zone tampon entre les bas-fonds et le plateau. Cette partie de terres est constituée de sol argilo-sableux et occupe environ 20 % de la superficie ; ces sols sont propices au maraîchage et à la riziculture. Les versants sont fortement remaniés à cause de la dégradation du couvert végétal mais également de la sécheresse qui rabaisse le niveau extrême d'humectations à son point le plus bas ;
- ✓ le plateau qui est la partie la plus élevée est constitué de sol argilo-sableux à sablo- argileux. Cette partie concerne 65 % des terres. Elle est apte à la culture d'arachide, de mil, de niébé, de maïs, de sorgho, de manioc, et à l'arboriculture fruitière. C'est également la zone qui abrite les infrastructures humaines. La

déforestation et l'érosion hydrique sont deux contraintes majeures des zones de plateau.

3. Les ressources forestières et fauniques

Dans la commune de Suelle, on note l'existence de deux forêts classées, à savoir la forêt classée de Caparan qui couvre 225 ha (arrêté de classement n°1604 du 15 mai 1939) et celle de Suelle-Kindieng qui couvre 809 ha (arrêté de classement n°1979 du 20 mars 1950). Les rôniers, les palmiers à huile, le caïlcédrat, sont aujourd'hui les espèces forestières les plus exploitées. (voir photos annexe). On les trouve précisément dans les villages de Katinong, Katoudié et Diattang. Dans cette commune, on note une régression de la végétation due en partie à la rareté des pluies et aussi des actions négatives de l'homme à savoir les feux de brousse, la coupe frauduleuse de bois. Les animaux les plus présents sont les lièvres, phacochères, antilopes, gazelles, le singe rouge et le singe vert. Les espèces d'oiseaux les plus présents sont les francolins, pintades, tourterelles.

4. Les ressources halieutiques

Les mulets Mugil (Tambadieng), les mulets Liza (Guiss), l'ethmalose (Cobo), l'Otholitas (Fente), le capitaine (Ndiané) et les brochets (Seude) sont les principales ressources qu'on y trouve. À cela s'ajoute la présence des crevettes. Il faut souligner que ce secteur souffre, non seulement des effets liés à la sécheresse, mais aussi et surtout de l'utilisation incontrôlée de ces ressources. Les habitants de cette commune notamment ceux qui sont dans les zones à pêche, utilisent de petits filets qui attrapent de petits poissons.

Chapitre II. La situation sociodémographique

1. Structure de la population

D'après l'Agence nationale de la statistique et de la démographie, la commune de Suelle a une population d'environ 9145 habitants. Le tableau (3) ci-dessous nous montre l'effectif par village et par zone. En effet la zone 1, composée de Suelle, Diaboudior et Talloum, totalise 2094 habitants. La zone 2, composée de Balandine, Katinong, Kindieng, Diongol et Nghoniamé, totalise 1107 habitants. Dans cette zone, il faut signaler qu'il y a des effets de conflit armé précisément à Diongol et Nghoniamé. Ce conflit a causé le déplacement de beaucoup de personnes, à la recherche de zone de paix, c'est pourquoi la zone de Balandine reste la plus petite en termes démographiques, comparé aux autres de la commune. La zone 3 composée de Baila, Caparan, Diattang et Katoudié, totalise 4227 habitants. Et enfin, la zone 4 composée de Niankitte, Djilacounda, Batong et Diacoye Banga, totalise 1717 habitants. (Tableau 3 voir page suivante).

Tableau 3: Structure par zone

Zones	Village	Population en 2013
Zone 1	Suelle	1097
	Diaboudior	429
	Talloum	568
Sous-total 1		2094
Zone 2	Balandine	240
	Katinong	453
	Kindieng	108
	Ngoniame	85
	Diongol	221
Sous-total 2		1107
Zone 3	Baila	2530
	Caparan	883
	Diatang	461
	Katoudié	353
Sous-total 3		4227
Zone 4	Niankitta	508
	Djilacounda	381
	Batong	132
	Diacoye Banga	696
Sous-total 4		1717
Total	16	9145

Source : ANSD, 2013

Ici, le tableau (4) nous montre la formation de la population par concessions, par ménages et par sexes. En effet, Baila domine largement en termes de concessions. Il compte 195 concessions soit 22,64% de concessions de la commune. Cela se justifie également par le fait que beaucoup de personnes s'intéressent à ce village avec un effectif total de 2530 habitants. Parmi les villages de la commune de Suelle, Baila reste le village qui a beaucoup plus d'infrastructures (bâtiments). Son dynamisme attire aujourd'hui certaines personnes de la commune à vouloir y chercher des lopins de terre. Le chef-lieu de commune, Suelle suit avec 115 concessions soit 13,35% de concessions de la commune, avec un effectif de 1097 habitants. Ici, on ne sent pas le dynamisme. En troisième position, on a le village de Caparan avec 95 concessions soit 11,03% de concessions de la commune, avec un effectif de 883 habitants. De façon générale, ce tableau (4) nous montre également qu'il y a un nombre important de femmes (4410) mais qui est inférieur à celui des hommes (4735) soit une différence 325 personnes. (Tableau 4 voir page suivante).

Tableau 4: Répartition de la population par villages, par concessions et par sexes

Villages	Concessions	%	Hommes	Femmes	Total
Baïla	195	22,64	1370	1160	2530
Balandine	48	5,57	112	128	240
Batong	17	1,97	67	64	131
Diaboudior	56	6,50	202	227	429
Diacoye banga	55	6,38	338	358	696
Diattang	43	4,99	239	222	461
Diongol	17	1,97	109	112	221
Djilacounda	36	4,18	206	175	381
Caparan	95	11,03	455	428	883
Katinong	40	4,64	225	227	452
Katoudié	37	4,29	169	183	352
Kindieng	7	0,81	56	53	109
Ngoniam	5	0,58	44	41	85
Niankitte	44	5,11	271	238	509
Suelle	115	13,35	581	516	1097
Talloum	51	5,99	291	278	569
Total	861	100	4735	4410	9145

Source : ANSD, 2013

2. Ethnies et religions

Dans la commune de Suelle, les diolas représentent 98%. C'est l'ethnie majoritaire. Ils vivent ensemble avec quelques ethnies minoritaires que sont les peuls, les mandingues, les wolofs et les sérères. En effet, ces différentes ethnies cohabitent ensemble avec une forte solidarité. Ceux qui pratiquent l'islam font 90% de la population totale. L'Islam reste donc la principale religion suivi du christianisme (10%). Ici, la coexistence des fidèles des deux religions n'est pas un débat, car elle est vécue comme un fait réel. En effet, pendant les fêtes chrétiennes tout comme les fêtes musulmanes, on sent la fraternité des deux côtés. Ce sentiment né de ces derniers, est aujourd'hui en train d'être pérennisé avec surtout les mouvements des uns et des autres pendant les fêtes (musulmane et chrétienne). Cela est vécu même dans les associations culturelles parce qu'ils sont incorporés les uns aux autres.

3. Les mouvements de populations en période de conflit

Le conflit casamançais a durement affecté la commune de Suelle. Ici, les villages les plus touchés sont Diongol et Nghoniame. Dans ces deux villages, on a assisté à des mouvements de personnes soit vers la Gambie ou vers Bignona. Ces personnes se sont déplacées à la recherche d'endroit où il y a la paix. Ces déplacés ont abandonné leurs maisons, leurs récoltes, bref tous les biens qui assuraient leur survie. Les villages tels que Balandine et Talloum ont également reçu des déplacés. Durant cette période, une forte solidarité a été développée dans la prise en charge de ces déplacés du côté de la Gambie tout comme du Sénégal, notamment par leurs frères et sœurs de ces localités. Les populations de ces localités ont fait preuve d'humanisme dans l'accueil et l'hébergement des déplacés. Elles n'ont pas hésité à partager le minimum qu'elles avaient à leur disposition. Aujourd'hui, parmi les localités les plus touchées par le conflit, notamment Diongol et Nghoniame, on note que certains des déplacés sont revenus tandis que d'autres continuent toujours de mener leurs petites activités dans les lieux d'accueil à savoir Gambie et Bignona. Cette situation a provoqué la synergie des deux communes frontalières notamment Djibidione et Suelle dans le but de faciliter davantage la prise en charge de ces déplacés. (Voir annexe).

Chapitre III. La situation des secteurs économiques

L'agriculture, l'élevage, la pêche, le commerce, l'artisanat et l'exploitation forestière restent les activités économiques des populations.

1. L'agriculture

L'agriculture sénégalaise, et casamançaise en particulier est essentiellement saisonnière. Nous rappelons que le secteur agricole occupe une place incontournable dans le Plan Sénégal Émergent (PSE). L'agriculture est, en effet, au cœur des stratégies de développement du Sénégal. L'Etat du Sénégal vise l'autosuffisance alimentaire, à travers une mécanisation progressive de l'agriculture, en vue de contribuer de manière significative à la création de la richesse et au renforcement de la sécurité alimentaire. Le président de la République, Macky SALL, a affirmé son engagement, lors d'un forum économique tenu à Aéré lao, dans le département de Podor à atteindre l'autosuffisance alimentaire d'ici les années à venir⁷. L'agriculture emploie plus de 60% de la population rurale. Dans la commune de Suelle, la principale activité économique reste l'agriculture. Pendant l'hivernage, elle occupe pratiquement tous les ménages. Ici, on assiste à la culture du riz, du mil, de l'arachide, du manioc du sorgho et du niébé. Il s'y ajoute le maraîchage qui est matérialisé par la culture de l'oignon, de tomate et du piment etc. Le chanvre indien est cultivé dans certaines zones, notamment celles frontalières de la commune de Djibidione.

1.1. La riziculture et les grandes cultures

La riziculture est pratiquée dans les vallées de Suelle, Baïla, Nghoniame, Diongol, Balandine, Katinong, Diatang, Talloum, Djilacounda, Batong et Diacoye Banga. Elle est pratiquée comme suit : les hommes cultivent et les femmes se chargent du repiquage. Cette riziculture est limitée à l'autoconsommation. Cependant quelques difficultés liées à cette activité sont à noter, il s'agit de l'insuffisance des productions agricoles et la rareté des pluies qui entraînent une forte salinisation des terres rizicoles. Ce phénomène de salinisation impacte négativement sur les rendements.

⁷https://www.lejecos.com/Macky-Sall-Le-Senegal-peut-parfaitement-atteindre-l-autosuffisance-alimentaire_a3455.html (consulté le 04/05/2018 16h 20).

Dans cette commune, le mil, l'arachide, le sorgho, et le manioc représentent aussi les cultures d'hivernage. On les pratique sur les terres de plateau. Ces cultures, tout comme le riz, connaissent une baisse de production agricole. Le tableau (5) ci-dessous nous montre quelques rendements. Ce tableau nous relate qu'il y a une baisse considérable de production entre 2007 et 2008. Cette baisse de production est liée en partie à la rareté des pluies, et à la pauvreté des sols.

Tableau 5: Rendements agricoles de quelques spéculations

Spéculations	Campagne agricole 2006-2007	Campagne agricole 2007-2008
	Rendements (kg/ha)	Rendements (kg/ha)
Mil	730	528
Sorgho	800	485
Maïs	1400	698
Arachide	850	549

Source : Service départemental de l'agriculture de Bignona. Octobre 2008

1.2. Le maraîchage

Ici, ce sont les femmes qui pratiquent le maraîchage. Ces dernières le font à travers des blocs maraîchers. Il s'agit du maraîchage de saison des pluies et de contre saison. Dans les blocs maraîchers, on voit plus d'aubergine, de gombo, de tomate etc. Après la récolte, elles font face à un problème de commercialisation.

2. L'élevage

L'élevage est pratiqué dans tous les villages. Il s'agit d'un élevage peu valorisé à cause des effets du conflit armé, qui ont entraîné la perte de beaucoup d'animaux surtout dans les villages tels que Diongol et Nghoniame. En effet, durant la période du conflit, les populations de ces localités ont connu des mouvements de déplacés en laissant leurs biens (vaches, chèvre, mouton ...) à la merci de toutes choses.

3. L'exploitation forestière et faunique

Dans cette zone, on y trouve les espèces telles que le caïlcédrat, le rônier, le *Parkia biglobosa* (néré), le *Saba senegalensis* (madd), le *Landolphia heudelotii* (toll), le *Aflezia africana* (linké) ect. L'exploitation de ce potentiel forestier permet aux populations de cette commune de subvenir aux besoins liés à la construction et à l'amélioration de leurs revenus. Il faut souligner que ce potentiel est exploité de façon démesurée.

4. La pêche

Dans cette commune, la pêche est pratiquée tout le long du marigot de Baila. En effet, les villages les plus actifs dans ce domaine sont Baïla, Diatang, Katoudié, Katinong, Balandine et Diongol du fait de leur emplacement le long de ces cours d'eau. Cette activité est pratiquée avec le filet dormant et la senne. Parmi les espèces les plus capturées, on peut noter les carpes et la crevette. Ici, la rareté des pluies a provoqué l'assèchement de certains cours d'eau et la montée d'une forte salinité. Ceci contribue à la dégradation de la mangrove.

5. L'artisanat et les PME/PMI

Beaucoup de personnes pratiquent de l'artisanat. En effet, le village de Baila a abrité un centre de formation professionnelle. Dans ce centre, les élèves sortent avec un Certificat d'Aptitude Professionnel. Les métiers enseignés sont la menuiserie métallique et bois, la teinture, la savonnerie, la transformation des fruits et légumes, la soudure et la poterie. Ce centre permet aux élèves qui n'ont pas voulu continuer les études dans l'enseignement général, de s'inscrire dans ce centre de formation professionnelle.

6. Le tourisme

Cette commune dispose de potentialités touristiques (culture, faune et flore). Il s'y ajoute le campement de Baila. Ici, le tourisme n'est pas dynamique. Le conflit casamançais est la cause principale. Et, aussi l'insuffisance des infrastructures et l'absence de circuits touristiques qui ne militent pas en la faveur du tourisme. Ainsi, la promotion du tourisme, dans cette localité passerait d'abord par le renforcement de la sécurité et l'amélioration des infrastructures.

Chapitre IV. La situation des secteurs d'appui à la production

1. Le commerce

Parmi les seize (16) villages de la commune de Suelle, le village de Baila reste le village qui dispose le maximum de boutiques. L'essentiel des produits de consommation proviennent de Bignona et de la Gambie. Ces deux localités constituent les lieux d'approvisionnement. À Suelle, le dynamisme du commerce est jugé très faible. Plusieurs facteurs concourent à cela. Il s'agit de :

- ✓ l'insécurité ;
- ✓ l'enclavement ;
- ✓ l'absence de marchés au quotidien.

Ici, les prix sont chers avec une offre peu diversifiée. L'amélioration du commerce passera par la diversification de l'offre, le désenclavement de la zone, la création de marchés communautaires, et la sécurité des personnes et des biens.

2. Le transport

Suelle, une commune qui dispose 4 km de route bitumée entre Caparan et Baïla. Pour y accéder, il y'a la nationale N°5 qui traverse le village de Caparan et Baïla sur une longueur de 4 km. De Baïla, on passe par les villages de Diatang, Suelle, Niankitte et Diacoye Banga. Il y a aussi une autre piste latéritique, longue de 29 km, qui va du village de Koutenghor et passe par Diaboudior, Suelle, Katinong, Balandine et se poursuit vers Djibidione. Cette piste a été construite en 1987. Ici, il faut signaler que la rupture du pont à hauteur de Balandine isole complètement les villages de Diongol et de Nghoniame situés sur l'autre rive du marigot de Baïla. Ainsi, chaque jour un véhicule quitte Bignona pour se rendre à Djibidione en passant par les villages de Diaboudior, Suelle, Katinong et Balandine. Ici, les populations se déplacent vers Bignona en transport commun à des fréquences faibles. Aujourd'hui, avec l'avènement des motos Diakarta, d'aucuns préfèrent ce moyen de transport qui est beaucoup plus rapide et disponible à tout moment, mais très cher. Cette faible fréquence constatée dans la rotation des véhicules de transport en commun enclave davantage la commune. Ces pistes latéritiques sont aujourd'hui en cours de réhabilitation, sauf il faut signaler que c'est mal fait. Bien vrai qu'ils n'ont pas encore fini, mais les gravillons utilisés ne sont pas de qualités. Pratiquer la route de Koutenghor- Diaboudior-Suelle, en pleine pluie est quasi impossible.

3. L'électrification rurale

Composé de seize (16) villages, l'électrification de la commune de Suelle se limite aux villages de Caparan, de Baila et de Suelle. L'extension du réseau électrique est en cours de réalisation. En effet, le tronçon Baïla-Suelle-Niankitte est déjà exécuté. Ici, la couverture du réseau de distribution de l'électricité est faible. Il est important de souligner qu'il existe un programme d'électrification rurale en cours avec l'association Kassoumay 78 pour les communes de Suelle et de Djinaky.

Chapitre V. La situation des secteurs sociaux de base

Par secteurs sociaux de base, nous entendons, l'ensemble des institutions publiques ou privées qui assurent un travail social. L'éducation et la santé sont incontournables, voire indispensables pour le développement d'un pays. En effet, sans éducation et sans santé il n'y a point de développement. Le développement est un besoin vital. Il ne sera possible que grâce à une valorisation de ces deux secteurs sociaux de base. Bref, le développement est une question d'amélioration des conditions de vie des populations. Cette amélioration passe nécessairement à travers ces deux secteurs. Ces derniers permettent aux hommes de jouer un rôle actif dans la société.

1. L'éducation et la formation

Est-il possible de se développer sans l'éducation et la formation ? Y a-t-il un pays qui s'est développé en escamotant l'éducation et la formation ? Elles sont des leviers sur lesquels une nation ne peut compter pour se développer. Ici, nous allons faire l'économie du secteur de l'éducation et de la formation dans la commune de Suelle. En effet, sur seize (16) villages, on compte treize (13) qui disposent chacun d'une école d'enseignement élémentaire. Parmi ces écoles, l'école élémentaire de Djilacounda et de Katoudié n'ont pas de clôture. Il y a deux (2) écoles maternelles pour la petite enfance un (1) à Baila et un (1) à Diacoye Banga qui sont fonctionnelles. L'UNICEF et l'Etat restent les principaux partenaires de l'éducation primaire de la commune de Suelle. Ces acteurs interviennent dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Le programme Karoghen pour sa part intervient dans la construction de salles de classes à Djilacounda. Le PAM, intervient au niveau des cantines scolaires. Il y a également des programmes étatiques qui sont aussi des partenaires potentiels de la collectivité locale dans le domaine de l'éducation. Il s'agit principalement du PNDL, du PROCAS, du PADERCA et de l'ANRAC. Pour la formation, on peut noter le centre de formation professionnelle établi à Baila. Dans le cadre de l'enseignement moyen secondaire, la commune de Suelle compte trois (3) Collèges d'Enseignements Moyens (CEM). Les villages abritant ces collèges sont Suelle, Baila et Niankitte. Il faut noter l'existence d'un lycée à Baila. Ces CEM épargnent aujourd'hui les élèves, qui, autrefois, après l'obtention du Certificat de Fin d'Etude Elémentaire (CFEE), sont orientés soit à Sindian ou soit à Bignona pour les besoins de poursuivre les études.

2. La santé

La santé est un secteur indispensable pour le développement d'une commune. La situation de ce secteur dans la commune de Suelle est la suivante : sur seize (16) villages, treize (13) disposent chacun d'au moins une infrastructure sanitaire. Au total on dénombre cinq (5) postes de santé, neuf (9) maternités rurales, et deux (2) cases de santé. Deux ambulances, notamment celle de Baïla et de Balandine, qui assurent les évacuations sanitaires vers Bignona. Le personnel soignant spécialisé est constitué de trois infirmiers chef de poste (ICP), soit un (1) ICP pour 3580 habitants environ. Parmi les cinq (5) postes de santé cités ci-dessus, deux (2) postes ne sont pas fonctionnels par manque d'infirmiers, il s'agit des postes de Niankitte et de Diacoye Banga. Le secteur de la santé dans cette commune traverse des difficultés liées à l'évacuation des malades, du fait de l'encavement chronique de la zone.

TROISIÈME PARTIE

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Chapitre I. L'analyse de l'évolution des politiques de développement dans la commune

L'histoire de la politique de décentralisation au Sénégal a débuté avant les indépendances, notamment avec le décret du 10 août 1872 qui créait les communes de Saint-Louis, Gorée, Dakar et Rufisque. Ces dernières ont un statut de commune de plein exercice parce qu'elles sont soumises à un régime de type français. Parallèlement aux communes de plein exercice, des communes mixtes furent créées en 1904 avec un statut intermédiaire c'est-à-dire qu'elles sont dotées d'un conseil municipal rigoureusement contrôlé par le commandant de cercle.

Le second mouvement quant à lui, découle de la loi du 18 décembre 1955 qui institue le régime municipal de l'AOF. Cette loi a permis l'établissement de certaines grandes villes telles que Kaolack et Thiès en commune de plein exercice.

En somme, la décentralisation pendant l'époque coloniale s'applique exclusivement dans les villes. En effet, la gestion du milieu rural était entre les mains des chefs d'arrondissement.

Après les indépendances, la politique de décentralisation peut être scindée en trois parties :

- La première partie concerne la réforme de 1972 : elle est matérialisée par la création des communautés rurales. Elle vise, en effet, l'application du développement local. En d'autres termes, cette phase supporte la décentralisation en milieu rural tout en instituant les communautés rurales. C'est durant cette période de la réforme que le village de Suelle est devenu communauté rurale, notamment en 19 mai 1978 par décret n°78-437 du 19 mai 1978. Durant cette période il n'y avait pas de politiques au sens strict du terme mais des projets sectoriels.

-La deuxième partie concerne la loi n° 96-27 portant transfert de compétences, qui est celle de la régionalisation. Elle représente l'étape la plus importante de la politique de décentralisation et ce grâce à l'importance des compétences que l'Etat a transférées aux collectivités locales dans neuf (9) domaines. C'est à l'issue de cette réforme que la communauté rurale de Suelle est devenue collectivité locale, personne morale de droit public, dotée de l'autonomie financière. Ainsi, ses missions se résument en la conception, programmation et

mise en œuvre des actions de développement économique, éducatif, social et culturel. Ainsi, c'est durant cette période que la commune de Suelle a connu un Plan Local de Développement notamment en 2009. Ce dernier, élaboré sur un espace temporel de six ans, définit les grandes orientations et les options de développement. Ce PLD est considéré ici comme étant un guide pour servir de référence aux actions portées par le conseil rural. En effet, le transfert de compétence doit être, concomitamment, accompagné non seulement avec les ressources financières mais aussi matérielles pour faciliter les collectivités locales à mieux prendre en charge leur destin en main.

Ainsi, les insuffisances de ces politiques et stratégies de développement, ont provoqué la naissance d'une troisième réforme baptisée « Acte III de la décentralisation ». Son objectif, c'est « d'organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable ». Il s'agit d'approfondir la décentralisation suivant une approche de développement local. Cette dernière a donné la collectivité de Suelle le statut de commune de plein exercice. Cependant, cette commune, aspirant à devenir une ville, n'a pas encore un Plan Communal de Développement.

Chapitre II. L'analyse des compétences de la commune

La notion de compétence est polysémique et peut prendre des acceptions différentes selon les disciplines. Pour une meilleure compréhension de cette notion, nous allons faire référence à des définitions de quelques auteurs :

Selon Philippe Perrenoud (1999), professeur à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (Genève) :

Une compétence est une capacité d'action efficace face à une famille de situations, qu'on arrive à maîtriser parce qu'on dispose à la fois des connaissances nécessaires et de la capacité de les mobiliser à bon escient, en temps opportun, pour identifier et résoudre de vrais problèmes ». Perrenoud précise encore sa conception, dans un document plus récent : une compétence permet de faire face à une situation complexe, de construire une réponse adaptée sans la puiser dans un répertoire de réponses préprogrammées. (Perrenoud, 1999).

Selon Guy Le Boterf, spécialiste du développement de compétences dans le monde du management et de l'entreprise, considère dès 1998 que : « la compétence ne réside pas dans les ressources (connaissances, capacités...) à mobiliser, mais dans la mobilisation même de ces ressources. La compétence est de l'ordre du savoir-mobiliser ». (G. Le Boterf, 1998).

Pour Marc Romainville, professeur au département Education et Technologie de l'université de Namur (Belgique) estime, lui, qu' « une compétence est un ensemble intégré et fonctionnel de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir, qui permettront, face à une catégorie de situations, de s'adapter, de résoudre des problèmes et de réaliser des projets». (Marc Romainville G. Bernaerdt, Ch. Delory, 1998).

Parmi ces définitions, nous nous intéressons à celle de Marc Romainville qui prend en compte le cadre spécifique de notre étude. La compétence étant l'aptitude en la matière, qui peut nous permettre de nous développer. Cette analyse de compétence découle de l'idée selon laquelle, la responsabilité des collectivités locales globalise toutes les affaires locales, autrement dit toutes les préoccupations d'un territoire donné. L'objectif des transferts de compétences de l'Etat central vers les collectivités locales c'est de responsabiliser les

populations à la base parce qu'elles sont incontournables dans l'élaboration des politiques de développement parce qu'étant des bénéficiaires directs. La compétence, c'est donc la capacité de savoir utiliser son savoir pour décanter un problème, face à une situation donnée. Ainsi, nous allons faire l'analyse de la capacité technique de la commune de Suelle, ensuite de celle de la capacité administrative et financière, de la capacité d'incidence politique et, enfin de l'analyse de la diversification des financements.

1. La capacité technique interne de la commune

L'analyse de la capacité technique nous permet de voir si, au regard des charges (responsabilités) qui pèsent sur les collectivités locales, la commune de Suelle dispose d'une capacité suffisante pour assumer pleinement la mission qui lui est assignée : « conception, programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, social et environnemental d'intérêt local », (article 3 du code général des collectivités locales). Dans cette analyse, nous allons aborder les points suivants :

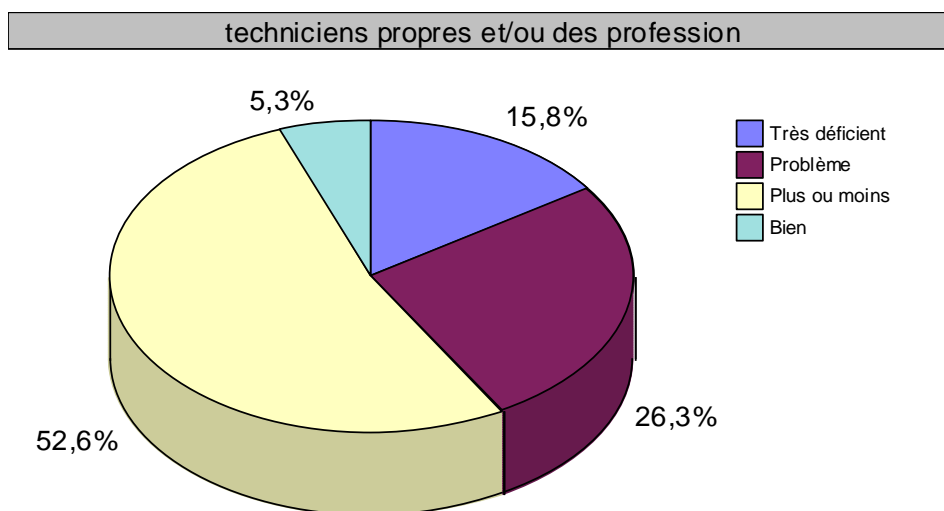
1.1. La capacité des techniciens propres à la commune ou des professionnels spécialisés

La capacité technique d'une collectivité locale est capitale pour son développement. En effet, plus elle est importante, plus la collectivité est susceptible de promouvoir un développement durable qui répond aux attentes de ses populations. Il est évident qu'une collectivité locale ne peut pas s'auto-suffire en termes de capacité mais il y a un minimum à détenir pour compléter le reste avec la collaboration des acteurs externes.

Parmi les interrogés (élus) sur la question à savoir si la commune de Suelle a des techniciens propres ou professionnels spécialisés qui l'appuient, 52,6% des élus interrogés estiment que la capacité des techniciens propres à la commune de Suelle est plus ou moins déficiente. Parmi les neuf (9) domaines de compétences transférées de l'Etat vers les collectivités locales notamment la planification, éducation, santé, culture, urbanisme, jeunesse, aménagement du territoire, habitat et gestion des ressources naturelles, ces élus estiment que cette déficience (52,6%) des techniciens propres, est presque liée à tous les domaines de compétences transférées (aménagement, planification, ...). Ainsi, quant à la gestion de ces compétences, les élus sont dans l'obligation de faire référence à des experts extérieurs, car n'ayant pas suffisamment de capacité technique. D'ailleurs, le problème de la compréhension de ces compétences s'est posé. En effet, certains des élus ne connaissent pas les neuf (9)

domaines de compétences transférées à l'image de celle-là qui a dit que : « Je vais être franche avec toi : quels sont les domaines de compétences transférées ? », d'où la nécessité de promouvoir la fonction publique locale afin d'avoir un personnel technique susceptible de guider ces compétences non seulement au niveau des élus que des populations. Donc, il semble opportun, au regard de ces résultats, que la mise en œuvre de la fonction publique locale non politisée faciliterait le décollage des collectivités locales, chose à prendre en compte dans l'acte 3 de la décentralisation. En effet, il est évident que le développement de la commune est tributaire de la capacité technique, c'est pourquoi la disposer serait un atout pour elle.

Graphique 1 : La capacité des techniciens propres à la commune ou des professionnels spécialisés



Source : Lamine BADJI (2017)

1.2. La capacité de mobilisation collective des acteurs

La gestion de la commune émane du dialogue et de la participation de l'ensemble des acteurs de la commune (du plus petit paysan aux élus en passant par le commerçant...).

Concernant le cadre de notre étude, la capacité de mobilisation des acteurs de la commune de Suelle est très déficiente d'après 78,9% des élus interrogés. Ils estiment qu'en dehors des conseillers élus, les ressources humaines de la commune se limitent au seul secrétaire communautaire affecté par l'État. Ces derniers appuient encore que cette déficience est due aussi à la faiblesse des budgets votés qui ne permettent pas au conseil de recruter du personnel qualifié pour l'aider à accomplir sa mission de mobilisation collective des acteurs.

Ce secrétaire participe à l'instruction des courriers, à la préparation et au rapportage des réunions. Un secrétaire local est nommé pour s'occuper de la tenue de l'État civil. (PLD, Suelle mai, 2009). Cette faible mobilisation impacte négativement le développement de la commune parce que le développement local tel que défini par Michel Rocard : « Le Développement local est une démarche fédérative de mobilisation des acteurs d'une zone géographique autour d'un projet d'ensemble, économique, social, culturel visant à créer une dynamique durable sur un territoire. ». (Michel Rocard 1990).

En effet, la mobilisation des acteurs est une approche inséparable à la définition des stratégies de développement durable⁸(2011). Ainsi, leur participation réelle, dans leur diversité est nécessaire pour ensemble faire face aux défis du développement. Parce que chaque acteur, chaque association, organisé ou non, est porteur de points de vue sur le devenir du territoire. En effet, cette mobilisation est importante dans la dynamique de développement local car elle permettra d'élaborer ensemble des politiques partagées, donc avec une vision commune.

Ainsi, pour faciliter la mobilisation de ces acteurs de la commune de Suelle, il est important de :

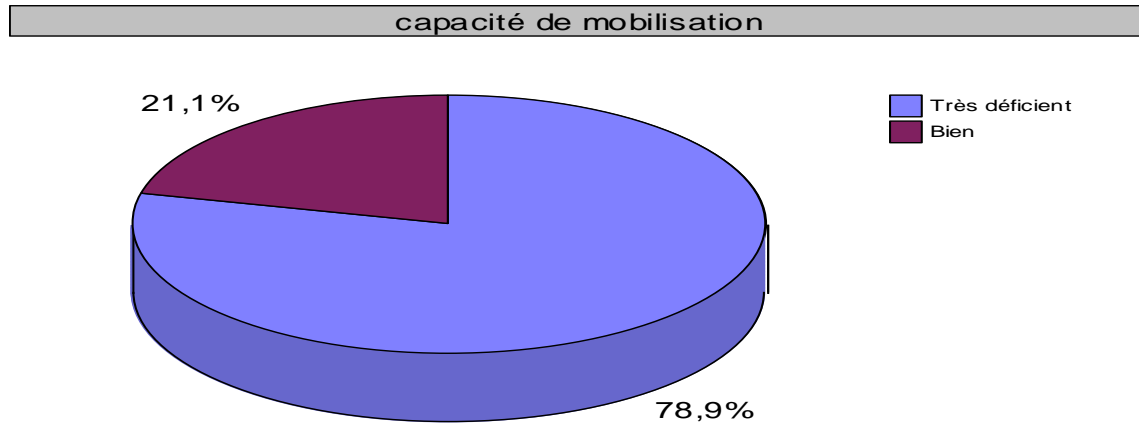
- ✓ constituer une équipe de pilotage chargée d'impulser la mobilisation des acteurs ;
- ✓ identifier les leaders d'opinion à l'image des chefs de villages, des femmes leaders, des imams, etc.

En effet, les assemblées des quartiers ou des villages, les associations ou encore les ASC pourraient jouer un rôle efficace dans la mobilisation des acteurs, elles sont aussi à mobiliser. Comprendre le contexte local c'est être à mesure d'identifier l'expertise locale sur laquelle il faut s'appuyer pour mobiliser les acteurs les plus pertinents, les plus fiables et les plus engagés. Il faut beaucoup miser sur la sensibilisation des acteurs. La sensibilisation est, en effet, un élément à ne pas négliger dans le cadre du rassemblement des acteurs du territoire. Il est important de souligner simplement que, quand on ne comprend pas ce que fait l'autre, on n'accorde jamais une importance de ce qu'il fait, parce que tout simplement on n'a pas idée ou bien compris sa vision. Ainsi, il faut sensibiliser pour permettre à l'autre de voir ce qu'il n'a pas vu auparavant afin de faciliter sa participation à la gestion des affaires de la commune, car

⁸<https://www.teddif.org/IMG/pdf/cahierDdTeddif02Sept2011.pdf>. De la mobilisation à l'implication active des acteurs locaux dans la démarche d'agenda 21. Les cahiers de développement durable en Île-de-France. Cycle de formation-action sur le développement, cahier numéro 9, Consulté le 12 décembre 2017.

tout ce qui se fera avec ou sans lui, l'engage parce que son territoire reste et restera toujours le lieu d'exécution de la politique élaborée.

Graphique 2 : La capacité de mobilisation collective des acteurs



Source : Lamine BADJI (2017)

1.3. La capacité d'identification et de proposition des projets de développement

Avoir une capacité à identifier est un souhait voire un impératif pour les collectivités. Elle est une aptitude très importante pour elles. Identifier c'est arriver à reconnaître un problème, le négocier et proposer des solutions. Concernant notre étude, les résultats ont montré que la capacité d'identification et de proposition de projets de développement de la commune de Suelle est plus ou moins déficiente (47,4%). Soit 9 élus sur 19 des interrogés pensent que cette déficience est causée par le faible niveau de mobilisation des acteurs autour de l'essentiel. Pour eux, cela a des répercussions sur la capacité d'identification et de proposition des projets de développement, plus le pari de mobilisation collective des acteurs est bon, meilleures seront les propositions de politiques de développement. Ils affirment qu'en dehors des réunions obligatoires (constitution de bureau, vote de budget ou examen des comptes budgétaires), il est difficile pour la commune de prendre des décisions susceptibles de promouvoir le développement local. Ce qui constitue un vrai désastre.

Il est important de souligner que la capacité d'identification et de proposition de projets de développement détermine le type de stratégie requise concernant la gestion de la commune. Ainsi, le succès de la commune dans ses missions dépend en partie de la capacité de ses acteurs

qui est tributaire de la mobilisation collective. Ainsi, la commune de Suelle, en tant que principale actrice économique de développement de son territoire, a pour responsabilité de promouvoir l'économie locale. A cet effet, elle a des compétences à sa disposition et elle gagnerait mieux en exerçant celles-ci avec la participation de l'ensemble des acteurs et partenaires.

Tableau 6: La capacité d'identification et de proposition des projets de développement

Propositions de développement	Nombre d'interrogés	Fréquence
Très déficient	3	15,78%
Plus ou moins	9	47,4%
Bien	7	36,84%
Total	19	100%

Source : Lamine BADJI (2017)

1.4. L'accès aux dispositifs de formation

Concernant le cadre de notre étude, 14 élus sur 19 estiment que l'accès aux dispositifs de formation des élus est très déficient (73,7%). Ces derniers ont déploré le manque de formation au sein de la commune. Aujourd'hui, avec l'acte III de la décentralisation, ces élus disent qu'ils ne s'y retrouvent pas. Et pourtant, avec cette nouvelle réforme, la formation doit être une priorité parmi les priorités de la commune afin de leur permettre de comprendre les soubassements de cette réforme. Selon eux, le manque de formation constitue leur premier souci : « comment peut-on jouer un rôle qu'on ignore ? » s'interrogent-ils ? Et ces réformes n'auraient d'impacts positifs que si les élus qui sont les gouvernants locaux et autres citoyens ne soient totalement outillés par rapport aux tenants et aux aboutissants de ces réformes afin de bien les mettre en œuvre. Ici, la question de la formation a été une préoccupation centrale pour ces élus pour mieux accomplir des missions et responsabilités qui leur sont conférées, car ayant pris conscience de leurs lourdes charges de contrôle de l'action publique. L'objectif des formations c'est de parvenir à avoir des ressources humaines aptes, capables de prendre des

décisions pour l'intérêt général des populations tout en tenant compte des orientations de l'Etat (CGCL, Acte 3 de la décentralisation). (Tableau 7 voire page suivante).

Tableau 7: L'accès aux dispositifs de formation

dispositifs de formation	Nb. cit.	Fréq.
Très déficient	14	73,7%
Problème	3	15,8%
Plus ou moins	2	10,5%
TOTAL CIT.	19	100%

Moyenne = 1,37 Ecart-type = 0,68

Source : Lamine BADJI (2017)

1.5. L'image de la commune de Suelle

À la question de l'image de la commune de Suelle, les élus interrogés estiment qu'elle est plus ou moins déficiente (63,2%, soit 12 élus sur 19). Ainsi, l'image de la commune est en lien avec le renforcement du capital social de l'équipe dirigeante. Pour ces derniers, il n'y a pas d'investisseurs qui cherchent à investir dans cette commune. Donc, pour le moment, cette commune n'a pas encore une image attrayante. Ici, il est important de faire le marketing de la commune c'est-à-dire vendre son image auprès des investisseurs en présentant ses potentialités et en leur montrant qu'il y a la paix dans la zone. Pour cela, il faut créer des événements qui permettent de réunir des populations pour l'animation du territoire, car un territoire ne doit pas être fermé. Il doit être animé tout en valorisant son potentiel. Pour ce faire, il serait important pour la commune de Suelle de choisir des périodes de saisons touristiques pendant lesquelles les blancs y viennent.

Tableau 8: L'image de la commune

Image de la commune	Nombre d'enquêtés	Fréquence
Très déficient	2	10,5%
Problème	1	5,3%
Plus ou moins	12	63,2%
Bien	4	21,00%
Total	19	100%

Source : Lamine BADJI (2017)

1.6. La capacité d'incidence politique

Examiner la capacité d'incidence politique de la commune de Suelle revient à démontrer son niveau d'incidence politique. Le degré d'incidence est capital pour une commune. Ici, nous nous intéressons à l'analyse de la capacité d'insertion de la commune dans les espaces d'incidence régionaux, et à la capacité d'alliance.

1.6.1. La capacité d'insertion de la commune dans les espaces d'incidence régionaux

Aujourd'hui, la capacité d'insertion de la commune de Suelle dans les espaces d'incidence régionaux est jugée plus ou moins faible d'après 63,2% des élus interrogés, soit 12 élus sur 19. Selon ces élus, le manque de formation impacte négativement sur l'insertion de la commune dans les espaces d'incidence régionaux. Du coup, le degré de représentativité de la commune reste très faible. En effet, il serait utile pour les élus de marquer leurs empreintes dans les espaces d'incidence régionaux. Pour ce faire, il faut d'abord miser sur la formation de ces derniers de sorte qu'ils soient à jour en termes de compréhension des thématiques d'actualité (décentralisation, développement local, gouvernance local...).

Tableau 9: La capacité d'insertion de la commune dans les espaces d'incidence régionaux

Espaces d'incidence régionaux	Personnes enquêtées	Fréquence
Très déficient	3	15,8%
Plus ou moins	12	63,2%
Bien	4	21,1%
TOTAL CIT.	19	100%

Source : Lamine BADJI (2017)

1.6.2. La capacité d'alliance

D'après Dussauge et Garrette (1991), on peut définir les alliances stratégiques comme des :

Associations entre plusieurs entreprises concurrentes, ou potentiellement concurrentes, qui choisissent de mener à bien un projet ou une activité spécifique en concordant les compétences, moyens et ressources nécessaires plutôt que de se faire concurrence les unes aux autres sur l'activité concernée. (Hellman, Hovi, Nieminen, 1992).

Par alliance, nous entendons le partenariat, l'intercommunalité. C'est donc la mutualisation des moyens entre deux ou plusieurs communes pour rendre efficace et efficient les actions à mettre en œuvre. Parmi les élus interrogés sur la question relative à la capacité d'alliance de la commune, 68,4% pensent que la capacité d'alliance de la commune de Suelle est plus ou moins bonne soit 13 élus sur 19. Ils ont pris comme exemple l'AFUDES qui est aujourd'hui une réponse à la problématique de l'insécurité et l'absence d'interlocuteurs à la suite des mouvements des populations de la commune de Suelle tout comme celle de Djibidione vers d'autres villages à la recherche de paix. Ces derniers disent que pendant le conflit armé, les deux communes se sont constituées comme un seul homme pour venir en aide à ces victimes par la mise sur pieds d'une organisation intercommunale pouvant accompagner les personnes victimes à traverser cette crise. En effet, un travail de renforcement de capacité n'est jamais suffisant. Le travail de renforcement de capacité des dirigeants de cette commune leur permettra de relever les multiples défis qui les attendent. Il faut rappeler que travailler avec des alliés n'est pas une faiblesse ; c'est plutôt une force, donc une manière de se compléter avec les autres. Comme le dit cet adage : « Personne ne se suffit elle-même », ainsi, chaque être ou collectivité locale a besoin de ses proches pour se développer.

Il nous semble opportun de faire davantage la promotion de l'intercommunalité dans tous les domaines (politique, social, économique et environnemental) tout en promouvant le principe du profil de l'élu local comme réponse adaptée. Il est bon de miser l'intercommunalité dans le domaine de la forêt, domaine dans lequel les communes partagent en commun des forêts. Elles gagneraient mieux en mutualisant leurs forces. Aujourd'hui, il faut rappeler que dans le cadre de l'acte III de la décentralisation, la loi n°2013-10 du 28 décembre 2013 portant

Code Général des Collectivités Locales fixe le cadre juridique de l'intercommunalité dans ses dispositions pertinentes, à l'article 16 en tant que forme de coopération entre collectivités locales. En effet, l'article 16 dicte : « Les collectivités locales peuvent entreprendre, suivant des modalités fixées par décret, des actions de coopération entre elles, avec l'Etat ou toute autre structure appropriée en vue de la promotion et de la coordination des actions de développement dans des domaines spécifiques ».

Tableau 10: La capacité d'alliance

capacités d'alliance	Nb. cit.	Fréq.
Très déficient	4	21,1%
Problème	2	10,5%
Plus ou moins	13	68,4%
TOTAL CIT.	19	100%

Moyenne = 2,47 Ecart-type = 0,84

Source : Lamine BADJI (2017)

2. La capacité administrative et financière

La constitution du Sénégal de 2001 énonce le principe de la libre administration en son article 102 : « les collectivités locales s'administrent librement par des conseils élus au suffrage universel ». En effet, le Code Général des collectivités locales du 28 décembre 2013 confirme ce principe en son article premier qui énonce : « Elles s'administrent librement par des conseils élus au suffrage universel ». Comme le stipule l'article 3 de la loi de 2013 : « Les collectivités locales sont seules responsables, dans le respect des lois et règlements, de l'opportunité de leurs décisions ». Dans la sphère de la décentralisation territoriale, neuf (9) compétences sont transférées de l'Etat central vers les collectivités locales. Dès lors, il est important dans une situation de prise en charge effective de ces compétences transférées que la commune de Suelle élabore des stratégies adaptées à la gestion administrative et financière. Les ressources financières indispensables au développement local constituent aujourd'hui un problème permanent pour les élus locaux. Ici, il sera question de faire un diagnostic de la capacité administrative et financière en vue de ressortir les forces et les faiblesses de cette commune.

2.1. La capacité de gestion financière adaptée

L'article 3 du Code des collectivités locales confère aux collectivités locales une mission de promotion du développement local qui passe par la création de dynamiques durables. Une telle mission nécessite une double mobilisation : celle des acteurs autour d'une vision commune, mais aussi celle des ressources financières⁹. À la question relative à la gestion financière adaptée, environ 19 élus sur 19, soit 100% des élus interrogés estiment qu'elle est très faible. Ces élus n'ont pas manqué d'évoquer la question de l'incivisme fiscal qui prévaut, mais aussi un manque de volonté politique de leur part à recouvrer la taxe locale. Pour d'aucuns, certaines politiques telles que le recouvrement de la taxe locale mériterait d'aller mollo-mollo, une préparation des populations est fondamentale, d'autres par contre, ont énoncé la question de la peur de ne pas pouvoir briguer un second mandat qui pousse les dirigeants de ne pas prendre des mesures fortes par rapport au recouvrement de la taxe locale.

La prise en charge des coûts générés par les compétences transférées pose aujourd'hui beaucoup de problèmes aux collectivités locales. Ces dernières, tout comme les entreprises, sont dans l'obligation de s'adapter. Ainsi, la problématique du développement local consiste aujourd'hui, à trouver les investissements nécessaires. Face à cette problématique, il est nécessaire d'élaborer des stratégies de mobilisation des ressources propres à la commune. Pour ce faire, les élus pensent que ceci doit d'abord passer par la mobilisation des ressources humaines et la concertation avec les organisations de base dans le but de leur faire participer au recouvrement fiscal. Vu que les transferts financiers de l'Etat vers les collectivités locales ne suffisent pas à prendre en charge les besoins locaux, une politique de mobilisation des ressources financières qui passera par le recensement de toutes les activités menées dans ce territoire, serait capitale. L'abat de ce travail sera facilité par la collaboration sincère avec tous les acteurs à la base (populations, élus locaux, organisations communautaires de base). (Tableau 11 voir page suivante).

⁹www.iedafrique.org/IMG/pdf/st17.pdf, Bulletin régional d'échanges sur l'analyse et l'influence des politiques de décentralisation et de gestion des ressources naturelles. (Consulté le 16 avril 2018).

Tableau 11: La capacité de gestion financière adaptée

gestion financière adaptée	Nb. cit.	Fréq.
Pas du tout satisfait	19	100%
TOTAL CIT.	19	100%

Moyenne = 1,00 Ecart-type = 0,00

Source : Lamine BADJI (2017)

2.2 La présentation des rapports financiers

Selon notre étude, la commune de Suelle n'a jamais présenté de rapports financiers, 94,7% des élus interrogés soit 18 sur 19 des élus interrogés l'ont confirmé. Il s'agit, ici, de l'adoption obligatoire du compte administratif. Ils ont remis en cause la question de la transparence dans les affaires de la commune en citant comme exemple la non-participation de la commune de Suelle dans le label de bonne gouvernance qui est aujourd'hui un instrument de sanction positive de la gestion des affaires des collectivités locales. Pour ces derniers, présenter des rapports financiers, c'est non seulement synonyme de transparence mais aussi une manière de motiver bien plus les gouvernés. Il nous incombe alors de rappeler que la transparence dans la gestion des affaires publiques est une préoccupation qui tient à cœur la Banque Mondiale, c'est pourquoi, dans son rapport publié récemment sous le titre de « Stratégie d'aide-pays pour la République du Sénégal », et distribué lors de la sixième réunion du Groupe Consultatif du Sénégal à Paris, la Banque Mondiale a mis l'accent sur la transparence. Elle compte faire de la transparence son cheval de bataille. À cet égard, la bonne gestion des finances publiques engage tout le monde. Donc, il serait utile pour la commune de prendre en compte cet aspect de transparence dans la gestion des affaires locales, dans le but de gagner la confiance des acteurs (populations, bailleurs, ..). Tableau 12 : la Présentation des rapports financiers

rapports financiers	Nb. cit.	Fréq.
oui	1	5,3%
non	18	94,7%
TOTAL CIT.	19	100%

Source : Lamine BADJI (2017)

2.3. Les audits externes

D'après notre étude, les résultats ont montré que la commune de Suelle n'a jamais réalisé d'audit externe. En effet, les élus interrogés soutiennent que bien vrai, la commune de Suelle a une capacité financière faible pour réaliser des audits externes, mais ceci n'est pas un prétexte valable pour ne pas réaliser des audits externes. Car selon eux, le label de bonne gouvernance est une chance pour les collectivités locales parce qu'il utilise l'engagement du citoyen pour mesurer l'action des collectivités locales à travers des principes tels que : « la transparence, la participation, l'équité, l'obligation de rendre compte et l'efficacité », et ce gratuitement. Ils proposent à ce que la commune de Suelle participe au programme du forum civil de labellisation de la bonne gouvernance et de certification des collectivités locales.

Ainsi, la commune de Suelle n'a pas uniquement besoin de financements pour dérouler ses activités, il faut également de mécanismes et procédures de contrôle pour utiliser efficacement les ressources disponibles. Il est bon de souligner que le recours de l'audit externe sur les collectivités territoriales a pour objectif d'améliorer simplement et purement la gestion publique locale. Ici il s'agit de fournir l'assurance raisonnable liée à la qualité de l'information comptable. Les réformes de l'État tournent aujourd'hui de plus en plus vers le recours à l'audit sur les collectivités territoriales parce qu'il joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre des principes de bonne gouvernance. C'est pourquoi le forum civil, à travers son programme de labellisation de bonne gouvernance et de certification des collectivités locales : « prône pour la bonne gouvernance ». Parce que l'audit constitue également un levier permettant aux élus et aux citoyens de façon générale d'augmenter leur niveau de confiance dans la gestion de la commune ; condition indispensable pour élever leur niveau de participation à la gestion de la cité. Il est donc une nécessité que l'on ne doit pas négliger dans la gouvernance de la commune de Suelle.

3. Analyse de la diversification des financements de la commune

Dans un contexte de raréfaction de ressources publiques, la diversification des financements permet à la commune de bénéficier de nouvelles marges de manœuvres financières.

3.1. Le niveau d'autonomie et capacité d'autofinancement de la commune

L'autonomie financière des collectivités locales est énoncée à l'article 1^{er} de la loi fondamentale du 22 janvier 2001 : « les collectivités locales sont dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière ». Pour le niveau d'autonomie et capacité d'autofinancement de la commune de Suelle, les résultats de notre étude ont montré que 100% des élus interrogés soutiennent foncièrement que le niveau d'autonomie et capacité d'autofinancement sont très faibles. Pour ces derniers, plusieurs facteurs peuvent expliquer ce phénomène : il s'agit entre autres, de la situation des ressources des collectivités locales qui sont essentiellement composées des ressources ordinaires et des ressources exogènes.

Par **ressources ordinaires**, nous entendons les recettes ordinaires qui émanent de l'exploitation du domaine public-privé, des services locaux et des attributions allouées par l'Etat. En effet, parmi les ressources des collectivités locales, il faut rappeler que certaines sont administrées par elles-mêmes, il s'agit des produits émanant du domaine public et privé de la collectivité locale. D'autres, par contre, sont uniquement administrées par les services financiers et fiscaux de l'Etat, il s'agit notamment des impôts locaux dont l'assiette et le recouvrement sont de la compétence seulement de l'Etat à travers ses services du trésor et des impôts. Á côté de cela, il y a d'autres ressources qui font l'objet de cogestion, il s'agit notamment de la plupart des taxes. Par rapport à ces ressources, la commune peine à les mobiliser parce que n'ayant pas suffisamment de compétences et matériels nécessaires pour déterminer leur assiette. En effet, cela entraîne des difficultés pour la commune à prendre en charge son propre développement. Face à cela, il y a nécessité de mettre en œuvre la fonction publique locale afin de doter les collectivités locales du personnel technique susceptible de prendre en charge leurs destinées.

Quant aux **ressources exogènes**, elles sont essentiellement composées des FDD et FECL en provenance de l'Etat et les ressources de la coopération décentralisée. Dans le cadre de notre étude, ces élus interrogés estiment que les fonds de dotation de la décentralisation et les fonds d'équipement des collectivités locales sont très insuffisants par rapport aux charges qui pèsent sur leurs épaules. Comment pourront-ils faire face ? Ces derniers ont décrié la lenteur du FECL dans la mise à la disposition de la commune. Pour eux, tous ces paramètres notamment l'insuffisance et le retard impactent négativement sur l'efficacité de la commune dans la programmation des politiques de développement. C'est pourquoi ils proposent à l'Etat d'aider davantage les collectivités en augmentant considérablement les FDD et en les mettant très tôt à

la disposition des collectivités. S'agissant de la coopération décentralisée, il faut rappeler que la possibilité est offerte aux collectivités locales d'intervenir avec dynamisme dans les relations internationales par le canevas de la coopération décentralisée. Ainsi, l'article 17 du Code Général des Collectivités Locales dicte : « les collectivités locales peuvent, dans le cadre de leurs compétences propres entreprendre des actions de coopération qui donnent lieu à des conventions avec des collectivités locales de pays étrangers ou des organismes internationaux publics ou privés de développement ».

Ainsi, le soutien du Sénégal à ses collectivités locales, comparé à celles de la France, qui est un modèle sénégalais en termes de politique de décentralisation, est très limité. Bien vrai qu'il y a des efforts mais beaucoup reste à améliorer pour rendre effectif le transfert de fiscalité. En effet, « l'autonomie financière dépend non seulement de l'aménagement des finances locales, mais aussi et surtout de l'ampleur des charges qui relèvent de la compétence des autorités locale », selon Rosnert, (2008).

Tableau 13: le niveau d'autonomie et capacité d'autofinancement

Autonomie de la commune	Nb. cit.	Fréq.
Pas du tout satisfait	19	100%
TOTAL CIT.	19	100%

Moyenne = 1,00 Ecart-type = 0,00

Source : Lamine BADJI (2017)

3.2. Les type de bailleurs

Les bailleurs de fonds jouent un rôle fondamental en matière de partenariat public-privé. Leur intervention permet de mettre en place un cadre favorable au développement de partenariat. Ils financent à proprement parler des projets public-privé. Dans cette étude, les résultats ont montré que parmi les types de bailleurs qui interviennent dans la commune de Suelle, le public vient en tête avec 52,6% suivi du privé avec 36,8%. Pour le public, les acteurs pensent qu'il joue, de par sa taille, un rôle fondamental dans les politiques de développement de la commune. Il peut, en effet, faciliter l'investissement, « c'est le bras armé d'une [commune] ». (Diéye, 2011). Ainsi, il convient de :

- booster le secteur public pour répondre davantage aux attentes des populations ;

- créer des services publics [locaux], soucieux de répondre les besoins de la communauté, en trouvant des réponses à leurs préoccupations.

Pour le privé, les acteurs estiment qu'il faut juste :

- une sincère coopération entre secteurs privé et public afin de rendre efficace et efficient les actions.

Ce sont des secteurs qui doivent se compléter parce qu'ils ont le même objectif. Donc l'un ne peut pas aller sans l'autre. Étant dans une logique de complémentarité, le travail de ces deux secteurs nécessite une collaboration sans faille.

Tableau 14: Les types de bailleurs de la commune de Suelle

types de bailleurs	Nb. cit.	Fréq.
1.Public	10	52,6%
2.Privé	7	36,8%
3.Cooperation internationale	1	5,3%
5.Autres	1	5,3%
TOTAL CIT.	19	100%

Moyenne = 1,63 Ecart-type = 0,83

Source : Lamine BADJI (2017)

Chapitre III. Analyse du mode de gouvernance de la commune

1. La participation des différents acteurs

Le développement d'un territoire résulte des actions de différents intervenants tels que les collectivités locales, les acteurs économiques, les services de proximité et l'Etat à travers ses politiques sectorielles. C'est dans ce sens que le code général des collectivités locales, stipule en son article 6, 7, 83 portant sur la libre administration des collectivités locales :

Article 6. Toute personne physique ou morale peut faire, au président du conseil départemental et au maire, toutes propositions relatives à l'impulsion du développement économique et social de la collectivité locale concernée et à l'amélioration du fonctionnement des institutions. Tout habitant ou contribuable a le droit de demander, à ses frais, communication, de prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux du conseil départemental ou du conseil municipal, des budgets et des comptes, ainsi que des arrêtés pris par l'autorité locale.

Article 7. En vue de garantir une bonne participation des populations dans la gestion des affaires publiques, l'organe exécutif local peut instituer, au sein de la collectivité locale, un cadre de concertation consulté sur :

- les plans et les projets de développement local ;
- les conventions de coopération et les contrats plans.

Le cadre de concertation peut, en outre, être consulté sur toute autre matière d'intérêt local.

Article 83. Des citoyens ou des représentants d'associations d'un quartier ou d'un village peuvent se constituer en un conseil consultatif. Ces conseils sont consultés par le maire et peuvent faire des propositions sur tout dossier intéressant le quartier ou le village (cf au CGCL 2013).

Dans le code général des collectivités locales, des possibilités sont offertes aux citoyens de faire toutes sortes de propositions au maire allant dans le sens d'améliorer les conditions de vie des populations et de promouvoir le développement local. Au-delà de cela, le CGCL

dispose que les services techniques de l'Etat restent à la disposition des CL. En effet, les populations sont au cœur du processus de développement parce qu'elles sont les principales bénéficiaires. Malheureusement toutes ces dispositions prises par le législateur ne font pas bouger les choses, surtout en monde rural, comme il se doit. Nous rappelons les quatre fois que nous sommes rendu au siège de la commune de Suelle pour les besoins d'enquête. Presque toute personne qui entrainait c'est juste pour des besoins de pièces d'état civil. Or le rôle de la mairie n'est pas seulement les questions d'état civil. Il est important de sensibiliser les différents acteurs.

1.1. La participation des femmes

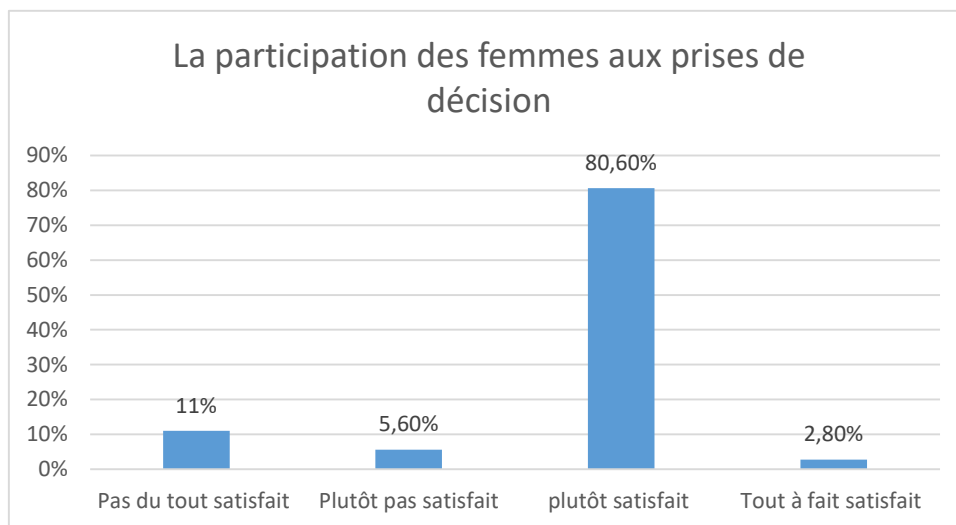
Les femmes constituent un levier dans la société. Leur participation active à la gestion de la commune exprime la mesure selon laquelle les autorités locales prennent en compte les avis et les préoccupations de la question du genre dans la commune. Ces dernières sont vues comme des incontournables à la participation citoyenne eu égard à leur proximité et surtout à leur dynamisme.

D'après notre étude, la question relative à la participation des femmes aux prises de décisions est plutôt satisfaite d'après 80,6% des femmes interrogées. Dans le PLD de Suelle 2009, il faut signaler que sur 24 conseillers, on ne compte que 9 femmes. Il y a lieu de souligner que la loi sur la parité n'est pas prise en compte alors que la convention des Nations Unies du 18 décembre 1979 et le Protocole de la Charte Africaine des Droits de l'Homme du 11 juillet 2003 prône pour l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes. Les femmes estiment que leur voix est difficilement audible sur les questions de développement local. Ces dernières disent que le rôle qu'elles jouent dans la commune c'est d'aller recueillir des informations et non de décider ensemble avec les dirigeants locaux. Donc, il faut juste dire que ces femmes sont en position d'écoute. Elles soutiennent que si elles sont convoquées c'est parce que le conseil municipal a des informations à faire passer. Au Sénégal, il faut rappeler que la question de la promotion de l'équité du genre dans le domaine politique a suivi un processus long. Et, malgré les avancées significatives, avec notamment l'adoption de la loi numéro 2010-11 du 28 mai 2010 instituant la parité entre homme-femme dans les fonctions électives ou semi-électives, la participation politique des femmes reste encore marginale, surtout au sein des appareils politiques et des instances de décisions au niveau local. Dans la

commune de Suelle, cela se justifie par le faible niveau de formation et d'encadrement des femmes.

Au regard de ces résultats, il y a nécessité de faire une discrimination positive en réglant d'abord la question liée à la promotion et du maintien des filles à l'école afin de favoriser la participation de ces dernières. Elles devraient avoir les mêmes chances que les hommes de représenter leur commune dans toutes les réunions (locales, intercommunales, nationales) qui traitent des questions de développement. Leur participation ne doit pas aujourd'hui se limiter aussi à un espace de participation mis à la disposition des citoyens, il faut qu'il y ait un véritable pouvoir d'influence, qui soit pris en compte par les dirigeants locaux mais aussi qui soit soutenu par les populations. Aujourd'hui, on ne peut pas parler de développement sans les femmes parce que ces dernières semblent être plus sensibles aux questions liées au développement social et économique. C'est pourquoi faire leur promotion dans le choix des stratégies de développement serait d'un apport fondamental pour toute la communauté.

Graphique 3: La participation des femmes aux prises de décisions



Source : Lamine BADJI (2017)

1.2 Les services pratiques permettant aux femmes de se libérer de leurs tâches familiales

63,15% des élus interrogés soit 12 interrogés sur 19 pensent qu'il y a une déficience des services pratiques (blocs maraichers, marchés) qui permettent aux femmes de se libérer de leurs tâches familiales pour mener des AGR. Ces derniers estiment que les femmes sont à tout

moment prises dans les travaux ménagers. Le manque de services pratiques les contraint de s'enfermer dans leurs maisons et de subir des tâches ménagères. Et, par manque de moyens, elles sont obligées de se contenter du minimum, de travailler avec les moyens de bord. Ils ont même évoqué la question du financement des femmes dans leurs activités génératrices de revenu, qui serait importante pour elles, parce que le financement des activités des femmes va non seulement alléger leurs travaux ménagers mais aussi leur permettre d'être autonomes financièrement. Certains des élus n'ont pas manqué de nous faire comprendre que certaines femmes jouent un double rôle : celui de mère et de père ; charge très difficile. Face à cela, il serait important d'accompagner les femmes de façon à leur offrir des possibilités de se libérer de leurs tâches en rendant les financements disponibles pour elles. Pour ce faire, nous pensons qu'il y a nécessité de faire intervenir l'ONG Entrepreneur du Monde qui s'active sur la microfinance sociale. Ce dernier propose trois (3) services à savoir :

- ✓ la formation qui porte sur des thématiques socioéconomiques ;
- ✓ l'épargne régulière avec une fréquence bimensuelle d'un minimum de 500f ;
- ✓ et le crédit : ici, on note deux types de crédit à savoir le crédit dénommé « coup de pouce » qui démarre de 5000f à 20000f sans intérêts et le crédit « INAWONA » (une langue poular qui signifie en Français c'est possible) qui est plafonné à 100000f pour le premier cycle avec un intérêt de 1,5% mensuel dégressif, avec une possibilité d'augmentation de 50% à 100% selon ce que demande l'activité au second cycle. L'obtention de ces services ne demande pas de garantie ni d'apport mais tout simplement deux (2) photos d'identité plus une photocopie de la pièce d'identité. (Tableau 15 voir page suivante).

Tableau 15: Les services pratiques permettant aux femmes de se libérer de leurs tâches familiales

Services pratiques/ marchés, blocs maraichers	Personnes interrogées	Fréquence
Très déficient	12	63,15
Problèmes	2	10,53
Plus ou moins	3	15,79
Bien	2	10,53
TOTAL CIT.	19	100%

Source : Lamine BADJI (2017)

2. L'implication des populations

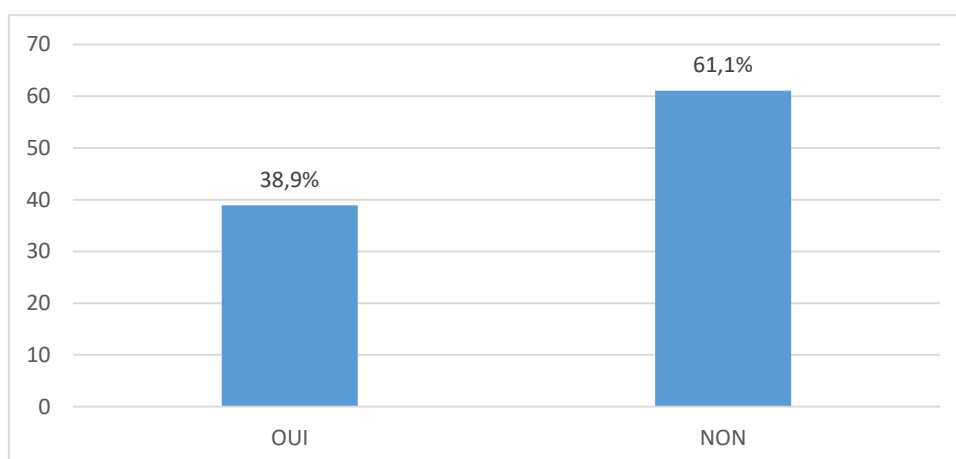
Les populations sont les bénéficiaires finaux de toutes les actions et politiques de développement, ainsi que les dépositaires de la légitimité des élus et des actes de l'administration. C'est pourquoi, il est essentiel de s'appuyer sur la participation de ces dernières pour impulser un développement durable.

D'après notre étude, les résultats ont montré que 61,1% des interrogés estiment que la population n'a pas été impliquée dans l'élaboration des politiques de développement de la commune de Suelle. C'est dans ce sens que Gandhi avait l'habitude de dire : « ce que vous voulez faire pour moi, vous le ferez toujours mal si vous le faites sans moi ». Ainsi, pour lui l'échec des politiques de développement provient de la manière dont les décisions sont prises. Parce que c'est cette pratique qui se répercute toujours dans les résultats. Concernant cette étude, les populations interrogées disent qu'elles ne sont impliquées que dans l'élaboration du budget participatif à travers le cadre de concertation. En effet, elles soutiennent que si elles sont convoquées c'est pour aller recevoir des informations, donc elles sont en position d'écoute. En effet, dans le cadre de concertation, leur rôle n'est pas joué à sa juste valeur. Le repère aujourd'hui dans toute politique de développement c'est la population. Le cadre de

concertation, c'est normalement l'instance privilégiée pour toutes sortes d'acteurs d'être ensemble dans un processus d'organisation de travail collectif, donc des échanges productifs, en vue de prendre des décisions susceptibles de répondre aux attentes des populations et ce dans le but de promouvoir le développement local. Il faut donc se baser sur l'implication des populations pour qu'ensemble construire le territoire avec des projets communs. Ainsi, le cadre de concertation est une des conditions essentielles qui participe à l'amélioration des politiques de développement des territoires. Comme le dit cet adage : « le groupe est plus intelligent que le plus intelligent du groupe ».

Un développement local durable implique préalablement la participation des populations, principales bénéficiaires. En effet, la concertation avec tous les acteurs permet de mieux cerner l'objectif visé, les règles et la stratégie à mettre en œuvre pour y arriver. Les dirigeants doivent gagner la légitimité et la confiance des populations qui se trouvent être les bénéficiaires principaux. En effet, à travers la décentralisation, il faut rappeler que les communes sont les lieux où les acteurs doivent éprouver leur solidarité, construire ensemble des stratégies de développement durable sur la base de la participation. Cette condition de réunir toutes les forces du territoire permet de prendre en charge les préoccupations sociales. Ainsi, l'implication des populations dans l'élaboration des politiques de développement s'avère importante afin de gagner leur confiance. Il serait important pour les dirigeants de cette commune, de redoubler d'efforts dans l'implication des populations dans toutes politiques menées sur le territoire.

Graphique 4: L'implication des populations aux prises de décisions



Source : Lamine BADJI (2017)

3. La participation des jeunes aux prises de décisions

La jeunesse est aujourd'hui l'une des catégories incontournables dans la gestion des collectivités locales, parce qu'ils sont tout simplement les principaux utilisateurs des services publics (éducation, formation, équipement culturels, etc.). Ainsi, il nous semble important de clarifier un point relatif au vocable jeune. Qui peut être considéré comme un jeune ?

Un jeune est celui qui est entre 18 et 35 ans. C'est à la base de cette fourchette que nous avons qualifiée les jeunes. D'après notre étude, la plupart des élus interrogés dépassent largement cette fourchette. Donc, il paraît nécessaire pour les élus locaux de prendre en compte cet aspect dans la gestion du territoire. L'opinion des jeunes est importante sur les services qui leur sont rendus afin d'assurer la légitimité et la pertinence des actions menées. Ceci passera par une forte implication de ces derniers dans la définition des actions publiques locales. Ainsi, impliquer ces derniers ne se limite pas dans la littérature (discours). Privilégier la jeunesse c'est l'impliquer dans la conception des politiques de façon à entendre leur voix et à perfectionner en même temps leurs capacités.

La participation des jeunes dans la commune de Suelle au développement local reste faible. Ici, les jeunes sont plus présents dans les organisations de jeunesse que dans les conseils ruraux. Leur promotion est jugée très faible par les acteurs. Les principaux obstacles sont le manque de formation des jeunes, le sous-emploi, l'insuffisance des infrastructures sportives. Les ASC sont encore informelles. Pendant la saison sèche, certains pratiquent l'exode rural et le développement de la culture du cannabis. D'autres parmi eux font également l'émigration saisonnière. Ils se déplacent pour aller dans les zones où la culture du cannabis est très développée et « permise » à l'image de Madiédiame (un village qui se situe dans la commune de Djibidione) pour la pratiquer. Cette pratique est éphémère pour certains, c'est juste chercher de quoi payer « une moto » dans le but de faire le taximan. Mais une solution immédiate est nécessaire, car on note un chiffre d'émigrés saisonniers de plus en plus croissant. Aujourd'hui, le village de Katinong à lui seul a enregistré en l'espace d'un an c'est à dire de 2016 à 2017 quatre (4) émigrés dont deux (2) sont revenus. Et jusque-là, les jeunes des autres villages continuent de se mobiliser pour l'émigration saisonnière. Parce qu'après la saison on revient avec une moto pour faire le « *taximan ou boss* » ou on décide de s'installer. C'est le cas de ce jeune homme, qui a quitté son village, pour aller s'installer à Madiédiame, village où il fait un bon chiffre d'affaire. Ce dernier souhaite passer le restant de sa vie dans ce village. Aujourd'hui,

la commune de Suelle doit travailler à lutter contre l'exode rural, l'émigration saisonnière ou encore irrégulière afin d'empêcher le départ des jeunes parce qu'ils sont indispensables à la localité. Ceci ne peut se faire qu'à travers l'élaboration des projets pour les jeunes en négociant des financements avec l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ).

4. L'application des lois relatives à la participation citoyenne

La participation des citoyens peut être définie dans un sens large comme « leur contribution à la construction de leur territoire ». Elle est vue comme un outil de renforcement de la démocratie. Elle complète le système de démocratie représentative qui améliore la gestion locale par le biais de l'information et la sensibilisation des habitants. En effet, l'application des lois relatives à la participation citoyenne facilite la mobilisation des forces vives locales et l'adhésion des citoyens à l'action publique. C'est en ce sens que l'acte III de la décentralisation donne aux collectivités locales une certaine autonomie dans la gestion de proximité des problèmes des populations, une autonomie en termes d'ouverture sur le monde.

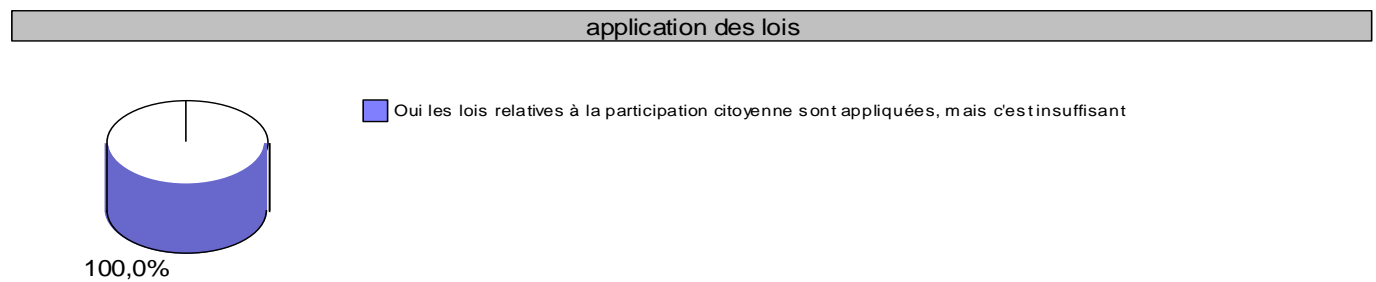
À la question de l'application des lois relatives à la participation citoyenne, les élus interrogés estiment qu'elles sont insuffisamment appliquées. Mais au départ, beaucoup des interrogés ne savaient pas qu'il y a des lois relatives à la participation citoyenne que le législateur a prévues. Ainsi, c'est après échange que ces derniers ont pu réagir par rapport à cette rubrique. Ils ont affirmé que la commune n'a pas mené de politique de sensibilisation par rapport à cette rubrique « participation citoyenne ». Pour ces derniers, l'application des lois relatives à la participation citoyenne est jugée faible à cause du manque de sensibilisation. Au regard de ces résultats, il nécessite de valoriser la participation citoyenne qui est aujourd'hui l'un des piliers fondamentaux des politiques de développement au Sénégal. Un penseur du nom de COLBERT disait : «Tout homme mal informé ne peut s'empêcher de mal agir ». Ainsi, la clé de cette valorisation est la suivante :

- ✓ communiquer pour mieux sensibiliser les citoyens sur leurs devoirs et droits à l'égard de la commune ;
- ✓ former les citoyens sur les politiques référentielles (la Décentralisation, le Code Général des Collectivités Locales), qui sont aujourd'hui un chemin à suivre vers le développement ;

- ✓ mettre en place des organes consultatifs : « Il faut sensibiliser les populations dans chaque quartier/village, ASC, les associations, formation des personnes ressources » ;
- ✓ promouvoir le budget participatif dans tous les villages de la commune.

En effet, le développement local est une œuvre citoyenne. Et, c'est cette œuvre qui exige la mobilisation des acteurs même lorsque les moyens d'action font défaut. L'objectif de la mobilisation c'est de renforcer leur lien en ouvrant des espaces communaux d'échange qui tiennent compte des spécificités du territoire. En effet, la commune est composée de plusieurs villages. Et chaque village a sa force spécifique d'où la nécessité de réunir les acteurs des différents villages afin de recueillir leurs avis. Et, c'est dans ce cadre qu'on arrivera à consolider notre cher pays, le Sénégal, en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable avec un désir ardent de réussite dans la perspective de territorialisation des politiques publiques.

Graphique 5: lois relatives à la participation citoyenne



Source : Lamine BADJI (2017)

Chapitre IV. Analyse de stratégies de développement de la commune de Suelle

Toute stratégie de développement local a des approches fondées sur le développement territorial. On entend par approche fondée sur le développement territorial, les approches qui tiennent en compte la réalité du milieu concerné. Si les stratégies de développement local ont pour repère les territoires comme espaces de référence bien précis dans la territorialisation des politiques publiques, il est important de souligner que la mise en œuvre effective passe par la multiplication de diverses initiatives. En effet, la stratégie de développement conçue sur la base du potentiel du territoire, tout en impliquant les acteurs, en vue d'élaborer des programmes de développement qui répondent aux besoins des populations, est fondamentale pour le développement local. Cependant, une bonne stratégie de développement ne saurait se résumer à un marketing du territoire ou une brochure de présentation des zones d'activités économiques (offre foncière disponible). Ainsi, dans cette analyse, nous nous intéressons aux :

- ✓ secteurs potentiels de la commune ;
- ✓ acteurs incontournables dans le développement de la commune ;
- ✓ emploi local directement ou indirectement lié aux ressources ;
- ✓ degré de convergence entre les intérêts des acteurs ;
- ✓ acteurs externes qui appuient le développement de la commune ;
- ✓ structures ou organismes qui interviennent dans le développement de la commune ;
- ✓ principales contraintes en termes de développement de la commune ;
- ✓ patrimoine culturel et les pratiques traditionnelles ;
- ✓ apport des modes de production dans la gestion durable des ressources locales ;
- ✓ priorité dans sa politique territoriale actuelle ;
- ✓ attrait touristique de la commune ;
- ✓ zones ou villages de la commune où la vie sociale est active ;
- ✓ zones ou villages de la commune où la vie sociale est inactive ;
- ✓ initiatives traduisant au mieux la prise en compte au plan local les problèmes de la commune ;
- ✓ coopération décentralisée entre Suelle et Oudan.

1. Les secteurs potentiels de la commune de Suelle

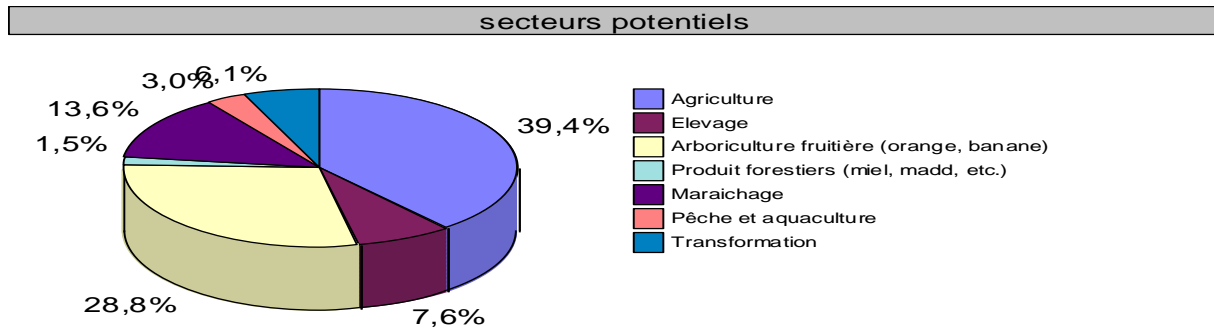
Les secteurs potentiels ne sont rien d'autres que des domaines possibles sur lesquels l'on peut se baser pour faire développer une commune ou un pays. En effet, toute stratégie de développement repose sur des secteurs précis. En posant aux acteurs économiques la question concernant les secteurs potentiels porteurs de développement socio-économique de la commune, leurs réponses tournent autour des secteurs suivants :

- ✓ L'agriculture vient en tête avec un pourcentage de 39,4%. Pour ces derniers, l'agriculture constitue la principale activité économique de la commune. Pendant la période d'hivernage, les populations se ruent vers les champs et les rizières. La production agricole joue un rôle fondamental. Elle permet aux populations de cette localité d'avoir des revenus. Ainsi, l'agriculture reste l'activité économique dominante dans cette commune. Cette agriculture, il faut le rappeler, est essentiellement dominée par la céréaliculture (production de riz, de mil, de maïs, de niébé de manioc, etc. Les acteurs interrogés pensent qu'il y a nécessité de la moderniser pour avoir beaucoup plus de production. Il faut souligner ici, que les moyens utilisés pour la culture ne datent pas d'aujourd'hui.

- ✓ l'arboriculture fruitière vient en seconde position avec un pourcentage de 28,8%. Les acteurs affirment que l'arboriculture dans la communauté rurale de Suelle est essentiellement tournée vers la production de mangues, d'agrumes (orange et citron, etc.). Cette production se fait soit de manière individuelle soit à travers des plantations villageoises. Cependant, selon ces derniers, cette arboriculture est confrontée à deux problèmes majeurs que sont : la baisse des productions et les difficultés de commercialisation des produits. En ce qui concerne les causes liées à la baisse des productions, elles sont liées aux attaques des termites, au déficit pluviométrique et aux feux de brousse. Pour ce qui est du problème de la commercialisation, l'enclavement, le manque d'organisation des producteurs et l'insuffisance en technique de conditionnement des produits sont les éléments qui ont été cités par les acteurs.

C'est pourquoi il est important de désenclaver la zone et de former ces acteurs en technique de conditionnement pour mieux se servir de leurs ressources. Aussi, il est important de doter cette commune le matériel adéquate.

Graphique 6: secteurs potentiels de la commune de Suelle



Source : Lamine BADJI (2017)

2. Les acteurs incontournables dans le processus de valorisations des ressources locales

Si l'on définit le développement territorial, comme étant, un apport de l'ensemble des acteurs qu'internes qu'externes du territoire, alors les élus interrogés estiment que les acteurs incontournables dans le processus de valorisation des ressources locales peuvent être : le cadre de concertation, le cadre local de concertation des organisations de producteurs et les organisations communautaires de base.

2.1. Le Cadre de Concertation et de Gestion (CCG)

Le Cadre de Concertation et de Gestion est l'organe chargé d'étudier les problèmes de développement communautaire. C'est pourquoi en période de conflit, on assiste à la mise sur pied d'une association appelée AFUDES (Association des Frères Unis pour le Développement Economique et Social du Fogny) qui est une réponse des populations des CR de Djibidione et Suelle face au vide créé par l'insécurité et l'absence d'interlocuteurs à la suite des déplacements massifs des populations. (cf PLD Suelle, 2009). Il a été mis sur pied par le Conseil Rural. Cet organe regroupe les conseillers ruraux. Le CCG a bénéficié d'un appui de l'ARD pour sa mise en place. Il est donc l'instance habilitée à prendre en charge les questions liées au développement. Cependant, beaucoup d'élus pensent que cet organe n'est pas valorisé ou ne continue pas de jouer son véritable rôle dans la commune de Suelle.

2.2. Le Cadre Local de Concertation des Organisations de Producteurs (CLCOP)

Initié en 2003 avec l'appui du cadre régional de concertation des ruraux (CRCR), le CLCOP fédère 68 GIE, 42 GPF, 85 associations villageoises de développement et autres membres constitués d'exploitants familiaux, d'association de parents d'élèves, etc. Avec l'appui de l'ASPRODEB, les membres du CLCOP ont bénéficié de formations sur les thèmes de la transformation des fruits et légumes, les techniques d'élevage, la savonnerie, l'apiculture, la gestion financière et l'arboriculture. Avec l'ANCAR, un conseil agricole est mis en place, ce qui permet un renforcement des capacités en matière de lutte contre la mouche blanche qui fait beaucoup de dégâts sur les mangues et une meilleure maîtrise des techniques de maraîchage. (cf PLD, Suelle 2009). D'après les acteurs interrogés, le CLCOP doit redoubler d'efforts dans la fédération et la formalisation des GIE.

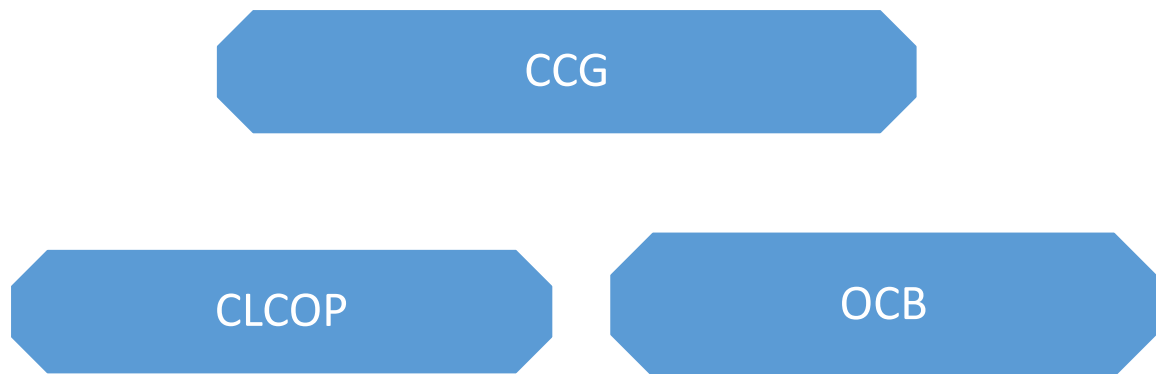
2.3. Les organisations communautaires de base (OCB)

Pour ce qui est des organisations communautaires de base, la commune compte de nombreux groupements d'intérêt économiques (GIE), de groupements de promotion féminine (GPF), d'associations sportives et culturelles (ASC) et d'associations villageoises de développement (AVD). Ainsi, on note le GIE Djiloucal des planteurs, le regroupement des éleveurs, le collectif pour le développement de l'école (CODEC) qui regroupe les enseignants de l'école primaire de l'arrondissement de Sindian, etc. Et la diaspora constitue aussi un niveau d'organisation d'appui aux parents restés en zone de terroir. (cf Suelle 2009). Il faut signaler que beaucoup d'OCB ne jouent pas pleinement leur rôle dans la construction du territoire.

Tous ces acteurs cités ci-dessus (CCG, CLCOP, et OCB) doivent aujourd'hui jouer leur véritable rôle dans la construction du territoire. Ils doivent donc réclamer leur place, s'il faut, l'exiger et ne pas être attentistes. Ils doivent faire des propositions à la commune à base d'un agenda de programmes bien définis à dérouler dans le temps et dans leurs domaines spécifiques. Pour cela, un travail de synergie est nécessaire pour mieux orienter leurs actions afin qu'elles soient efficaces et efficaces. Ce sont des acteurs qui sont sur la même dynamique de développement local, donc chaque acteur se doit de jouer sa partition afin de faire bénéficier les populations des projets de développement. Le travail de synergie à mener ici consiste à organiser des réunions sous la supervision de la commune pour clarifier dans un premier temps leurs rôles et responsabilités, et dans un second temps, que chaque acteur puisse prendre son

fardeau en main. Et bref, tout acteur se doit de mettre toutes voiles dehors pour répondre aux attentes des populations.

Graphique 7: acteurs incontournables dans le processus de valorisation des ressources locales



Source : Lamine BADJI (2017)

3. L'emploi local directement ou indirectement lié aux ressources

La proportion de l'emploi local directement ou indirectement lié aux ressources est un indice fort qui témoigne l'importance ou la valorisation des ressources locales. En effet, plus la proportion est élevée mieux la commune s'inscrit dans la voie du développement local.

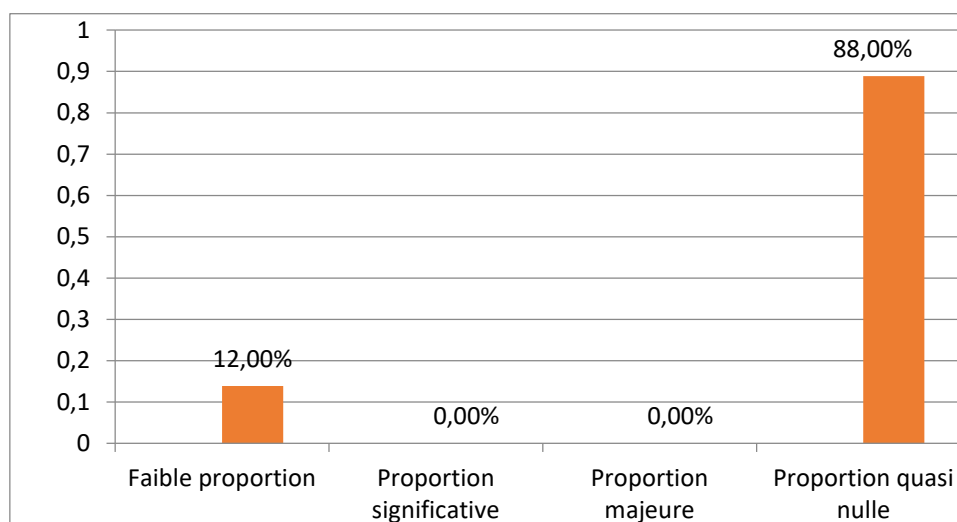
Concernant la commune de Suelle, les résultats de notre étude nous ont montré que la proportion de l'emploi local lié aux ressources est quasi nulle, environ 88% des élus interrogés ont reconnu qu'il y a un potentiel qui est là mais qui n'est pas valorisé. Ces derniers ont pris comme exemple la pomme sauvage, appelée localement « madd », la terre, etc. qui pourraient rapporter beaucoup de choses à la commune. D'après eux, beaucoup de jeunes s'adonnent à des activités qui ne relèvent pas du potentiel local, à cause du manque de politique de valorisation des ressources locales, on note de plus en plus un nombre important de jeunes qui pratiquent l'émigration saisonnière en regagnant les zones où la production du cannabis est « autorisée ». Certains quittent les villages pour aller dans les villes à la recherche de l'emploi. De la ville, quand on ne voit rien c'est l'émigration irrégulière. La plupart des gens surtout les jeunes dans cette commune s'adonnent à des activités qui ne relèvent pas du potentiel local. Ils se limitent

à la conduite des « motos diakarta », une activité à laquelle, ils ne gagnent pas plus de 1500f par jour et par fois moins, or il y a un potentiel local qu'ils pouvaient s'appuyer pour développer des activités durables.

La commune c'est un ensemble insuffisamment exploité de ressources naturelles mais aussi de ressources humaines : une jeunesse disponible mais malheureusement trop attentiste, un sol riche mais qui n'est pas valorisé à sa juste valeur. Chaque habitant, s'il est droit et intègre, pèse lourd, plus qu'une mine de diamant. Développer une [commune] va au-delà d'une simple juxtaposition de politiques, d'actions et de buts à long terme. Cependant, développer une [commune] c'est réveiller toutes les potentialités en dormance, toutes les sensibilités en insouciance, créer une dynamique de détermination et de motivation pour assurer la croissance et le bien-être social au profit de tous, à travers une valorisation des ressources locales. Donc, à travers un développement intégré, endogène, reposant sur les potentialités au niveau local, la population sera au centre du processus. (Diéye, 2011).

Ici, il est important de souligner qu'en posant aux acteurs économiques « quels sont les secteurs potentiels de la commune ? », l'agriculture est arrivée en tête comme le premier secteur potentiel de la commune alors que l'emploi local lié aux ressources est quasi nul. Donc il est nécessaire de corriger ce paradoxe, en valorisant les ressources locales afin de lutter contre l'exode rural, l'émigration saisonnière ou irrégulière. Aujourd'hui l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ) est à la disposition de tout le monde. Il nous semble nécessaire d'élaborer des projets qui ont un lien avec les ressources locales pour les jeunes. (Voir graphique 8 page suivante).

Graphique 8: L'emploi local lié aux ressources



Source : Lamine BADJI (2017)

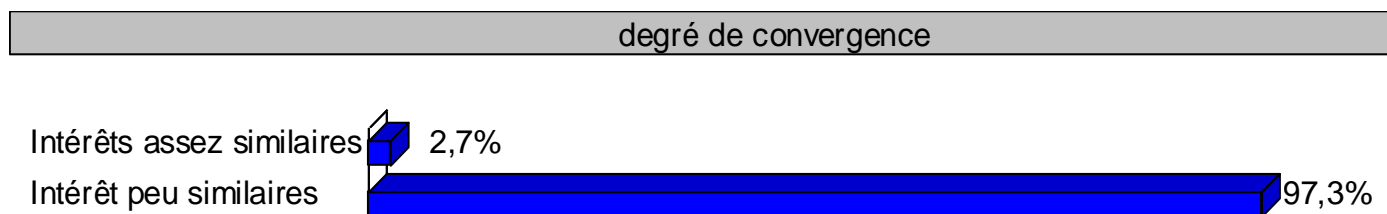
4. Le niveau de convergence entre les intérêts des acteurs du territoire

Le territoire est un milieu où se forment les points communs ou divergents selon les intérêts des populations. Cet espace est vu, en effet, comme important pour échanger collectivement afin de prendre en charge les problèmes des populations. Dans un territoire, la mobilisation des acteurs au tour de l'essentiel, est fondamentale pour la définition d'une politique de développement territorial. Il faut juste noter que plus les acteurs ont les mêmes intérêts, plus leur mobilisation devient facile et moins les intérêts sont similaires plus ils sont difficiles à mobiliser.

Les résultats de notre étude nous ont montré que le niveau de convergence entre les intérêts des acteurs de la commune de Suelle est peu similaire d'après 97,3% des interrogés. Et, ces interrogés ont noté une désorganisation totale surtout dans la vente de l'arachide, des oranges due à l'attente du commerçant le mieux disant. En période de vente (arachide, orange), il n'y a pas d'harmonisation « chacun pour soi ». C'est pourquoi certains n'arrivent pas à faire un bon chiffre d'affaires. Ainsi, une harmonisation d'intérêts serait source de richesse dans cette commune. Parce que le territoire doit traduire une idée de convergence autour d'une vision commune, avec un désir d'agir collectivement dans le but d'apporter une valeur ajoutée. C'est pourquoi il y a nécessité de travailler à converger ces intérêts dans le but de promouvoir un développement durable et faire gagner les acteurs le maximum possible. En effet, la

convergence des intérêts des acteurs est une clé incontournable pour le développement local. « Le territoire doit avoir une cohérence afin d'être un espace de convergence de la multifonctionnalité ». (Grigori Lazarev 2009). Pour ce faire, il doit être un espace de cohésion sociale pour être proche de ses structures représentatives. Le développement local se fonde sur une vision commune, et cette vision doit être partagée par les acteurs du territoire parce qu'ils sont porteurs. C'est pourquoi la convergence des intérêts pour le développement du territoire est indispensable. Ainsi, un projet ne peut connaître le succès que s'il est accepté par l'ensemble des acteurs qui animent les dynamiques de ce territoire. Les acteurs gagneraient mieux en convergeant leurs intérêts. Pour ce faire, il est nécessaire dans le cadre des récoltes de produits locaux de créer des comités qui vont s'occuper de l'harmonisation des prix de vente afin de contribuer à l'économie locale (ensemble gagner le maximum).

Graphique 9: le niveau de convergence entre les intérêts des acteurs du territoire



Source : Lamine BADJI (2017)

5. Les acteurs externes appuyant le développement de la commune

Dans la commune de Suelle, interviennent quelques organisations non gouvernementales et autres institutions spécialisées. Comme on le dit en portugais : « *Nunca se pode bastar a si mesmo, seja o que for* », ce qui veut dire en français : on ne peut jamais se suffire à soi-même. On a toujours besoin des autres pour vivre, de la conception humaine à la disparition de la terre. Ainsi, nous nous approprions ce concept pour dire que le développement d'un territoire a besoin de soutien externe pour étendre des synergies avec des acteurs extérieurs au territoire afin d'améliorer la qualité d'intervention. Toutes ces structures ont le même objectif (contribuer au développement local, améliorer le vécu des populations). Aujourd'hui, il faut juste noter que plus ces structures intervenant dans cette commune travaillent en synergie, plus elles améliorent leur qualité d'intervention. Parmi ces acteurs, on note certains qui interviennent presque dans le même domaine à l'image de l'UNICEF, Karonghen, PAM et de la CICR. Ces acteurs portent des actions sociales. Ainsi, une convergence d'action est notée

dans leur intervention, donc ces derniers doivent échanger collectivement sur des actions qu'ils portent afin d'être plus efficaces et efficients.

Tableau 16 : acteurs externes appuyant le développement de la commune

Acteurs	Domaine d'intervention
UNICEF	Appui des écoles en eau et assainissement
PAM	Aide alimentaire aux populations et aux cantines scolaires
CICR	Hydrtaulique
AGADA	Maraîchage
Karonghen	Socio-économique
PPDC	Infrastructures

Source : Lamine BADJI (2017)

6. Les principales contraintes en termes de développement économique de la commune

Examiner les contraintes de la commune de Suelle, le but recherché c'est de réveiller des potentialités en dormance. Selon les acteurs, Suelle est une commune à pleines potentialités mais qui sont sous exploitées à cause d'un manque :

- de politiques efficaces permettant de réveiller toutes les potentialités en dormance ;
- d'infrastructures routières qui relie la commune de Suelle à ses villages pour faciliter l'écoulement des produits.

Aujourd'hui, avec l'enclavement de certains villages de la commune de Suelle, on note des villages où le dalasis (monnaie gambienne) est consommé à l'image de Diongol et Nghoniame. Les habitants de ces deux villages se considèrent plus gambiens que sénégalais du fait que la majorité de leurs produits proviennent de la Gambie. Les acteurs interrogés ajoutent le manque d'électricité dans certaines zones de la commune. Sur seize (16) villages, la

commune de Suelle n'a que trois (3) électrifiés que sont : Caparan, Baila et Suelle. L'électricité constitue une source de richesse et surtout avec l'existence des fruits tels que le « ditakh » et autres pour la fabrication du jus local ; chose qui peut permettre aux populations d'avoir des sources de revenus. Vu ces contraintes, les acteurs interrogés ont proposé le désenclavement et l'électrification rurale de la zone pour permettre aux autres villages d'être raccordés en électricité.

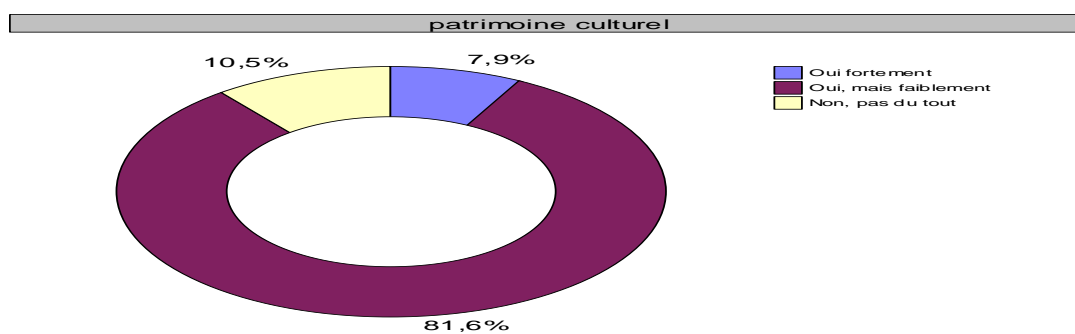
7. Le patrimoine culturel et les pratiques traditionnelles : le degré de transmission intergénérationnelle

Le patrimoine culturel est d'une centralité incontournable dans tout projet politique, car rien n'est durable si la culture est négligée. Parmi les populations interrogées à propos du patrimoine culturel, 81,6% soutiennent que le patrimoine culturel est faiblement transmis aux générations futures. Les acteurs interrogés affirment qu'il y a une négligence de la culture due à un manque de volonté des populations. Selon ces acteurs, il n'y a pas de mécanismes qui promeuvent la culture. À l'intérieur de la commune de Suelle, on ne trouve que quelques villages qui essaient de faire la promotion de la culture à l'image de Baila (bien), Diatang (un peu) et Suelle (un peu). Mais d'après ces derniers, cette culture se limite presque à la danse du « *coumpo* ». La culture traditionnelle occupe une place très importante dans les communautés casamançaises, c'est pourquoi il est nécessaire d'œuvrer pour la sauvegarde du patrimoine culturel. Parce que nous sommes convaincus que c'est la culture qui développe et propulse une commune voire un pays. C'est dans ce sens que SENGHOR, dans son premier discours adressé à la nation sénégalaise, disait : « La culture est au début et à la fin de tout développement ». (Senghor 1960). Selon lui, la culture est au centre de tout processus de développement. Donc elle doit être développée, pour ce faire, la commune de Suelle doit s'approprier d'abord de sa culture à l'image de celle de Bacolon BADJI qui est aujourd'hui mal connue par les populations. Ne voulant pas laisser son corps à l'emprise de la terre, Bacolon BADJI serait monté au ciel dans les années 1890¹⁰ après avoir réuni les habitants des villages voisins de son village natal qu'est Niankitte. Nous pensons que l'ascension de Bacolon BADJI doit être connue, donc il faut penser à :

¹⁰<https://news.sen360.sn/actualite/bakolong-badji-monte-au-ciel-l-039-histoire-d-039-une-ascension-mal-connue-543954.html> consulté le 10/07/2018

- enseigner la culture parce qu'on ne doit pas l'ignorer ;
- créer de concepts culturels en associant toute la communauté concernée par cette dynamique de développement local (les femmes, les vieux, les jeunes, les hommes de lettres et d'arts et les assistants culturels tout en les assistant (écrire la culture, la rendre importante) ;
- vendre la culture, en lui offrant une place dans le marketing.

Graphique 10: patrimoine culturel et pratiques traditionnelles : le degré de transmission intergénérationnelle



Source : Lamine BADJI (2017)

8. L'apport des modes de production dans la gestion durable des ressources naturelles

Le développement durable est forcément associé au territoire parce qu'il passe par la bonne gestion des ressources naturelles, qui doit être une bataille perpétuelle pour tout habitant afin d'empêcher la dégradation de l'environnement. Ce dernier peut être défini comme tout ce qui nous entoure. En effet, l'analyse des modes de production permet de mesurer les effets de l'interaction de l'Homme dans son environnement. L'analyse portera plus particulièrement sur les activités menées en zone rurale.

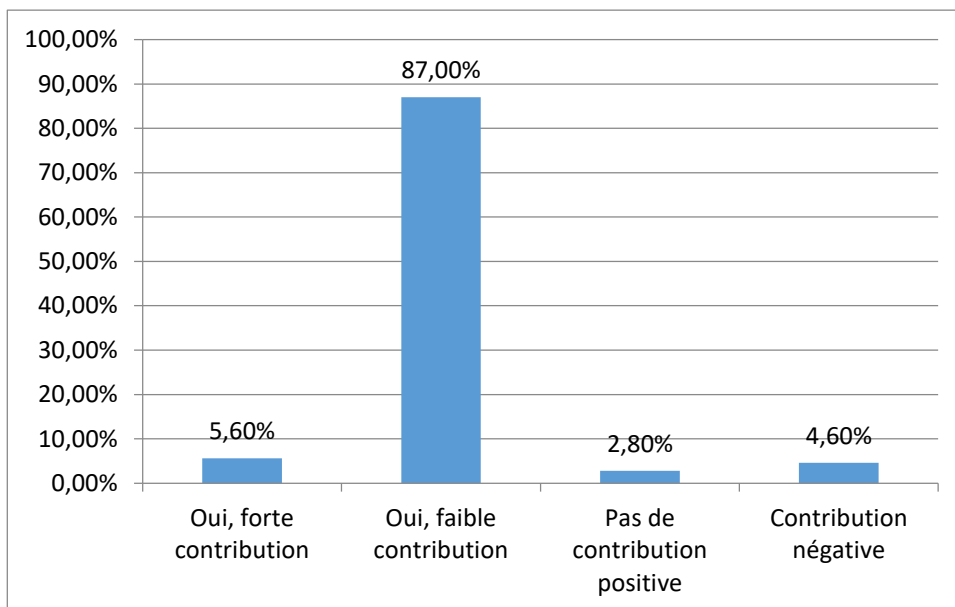
Dans le cadre de notre étude, 87% des acteurs interrogés pensent que les modes de production contribuent faiblement à la conservation des ressources naturelles. Ces derniers ont énoncé non seulement le brûlis qui est souvent pratiqué mais aussi le défrichement démesuré des champs pour la culture. Á cela s'ajoute la coupe abusive du bois, soit pour la carbonisation ou soit pour la commercialisation. Selon les acteurs, la coupe abusive du bois est le phénomène qui gangrène de plus cette commune. Les jeunes se sont constitués en groupe et s'adonnent à

ces activités illicites. En réponse de cette problématique, *Justice & Development* a initié une politique qui limiterait cette récurrence de feux de brousse. Elle a convaincu les populations de cette commune de se ruer vers l'arboriculture. L'objectif c'est d'amener les populations à utiliser leurs champs en plantant des arbres de ce fait, elles éviteraient les feux de brousse parce qu'ayant leur richesse dans les champs. La zone étudiée dispose d'importantes ressources naturelles qui assurent les besoins des populations en termes de culture, de pêche, d'alimentation humaine et d'amélioration des revenus des ménages. Mais, par manque de politiques de préservation de ces ressources, les populations souffrent des effets de:

- ✓ la surexploitation des ressources locales (une pêche incontrôlée avec de grands filets qui prennent même de petits poissons) ;
- ✓ la coupe abusive du rônier et du bois est devenue une activité génératrice de revenu pour certains habitants et malgré l'interdiction, ces derniers persistent.

Il est essentiel d'établir des politiques permettant de mesurer l'usage des modes de production. Autrement dit, il faut contrôler les modes de pêche et surtout d'interdire la coupe abusive du rônier et du bois qui est devenue une activité génératrice de revenu, s'il le faut amender.

Graphique 11: l'apport des modes de production dans la gestion durable des ressources



Source : Lamine BADJI (2017)

9. La commune de Suelle : les priorités dans sa politique territoriale actuelle

Le territoire est un lieu d'action collective. Il fédère des populations, des organismes socio-économiques, des associations autour des projets communs. C'est donc un niveau privilégié de partenariat qui facilite la coordination de toutes sortes d'initiatives au bénéfice du territoire. Son développement passe d'abord par la définition des stratégies et politiques à mettre en œuvre.

En posant aux élus la question à savoir « quelles sont les priorités de leurs politiques territoriales actuelles ? », vient en tête : l'agriculture avec 31,3%. Cette population est essentiellement rurale. En effet, au Sénégal la population rurale représente 55 % de la population totale du pays évaluée à 14 millions en 2013 (dernier recensement général de la population).

Le secteur agricole est un secteur économique important ; il contribue selon l'ANSD à 14 % du PIB et occupe 50 % environ de la population active. Ceci va de pair avec l'ambition du Président de la République matérialisée dans le Plan Sénégal Emergent (PSE). Conscient de son importance dans l'économie du Sénégal, le secteur agricole occupe une place privilégiée dans le Plan Sénégal Emergent. Cependant, les acteurs de cette commune affirment que le sous-équipement en matériel agricole ne favorise pas le développement de l'agriculture dans leur commune. D'après eux, la plupart des matériels agricoles placés par les sociétés de développement, il y a plus de 20 ans, est aujourd'hui vétuste et n'a pas requis un recensement. Ils prônent juste pour la modernisation des matériels agricoles afin d'accroître le rendement des cultures.

La santé vient en deuxième position avec un pourcentage de 20,9%. Dans cette commune, on note des problèmes liés à l'enclavement de la zone, au non fonctionnement des postes de santé de Niankitta et de Diacoye Banga du fait que ces postes n'ont pas à leur disposition d'infirmier. Les élus interrogés précisent aussi que la capacité d'accueil de ces postes de santé, est très limitée. Tous les postes de santé existant ne permettent pas de prendre entièrement en charge les populations, d'où la nécessité d'augmenter la capacité d'accueil des postes de santé. Pour seize (16) villages enclavés, il n'y a que deux (2) ambulances qui fonctionnent, deux (2) dépôts de pharmacie et trois (3) infirmiers pour les postes de santé de Baila, Suelle et Balandine, avec une population estimée à 10739 habitants. (Karoghen, 2008).

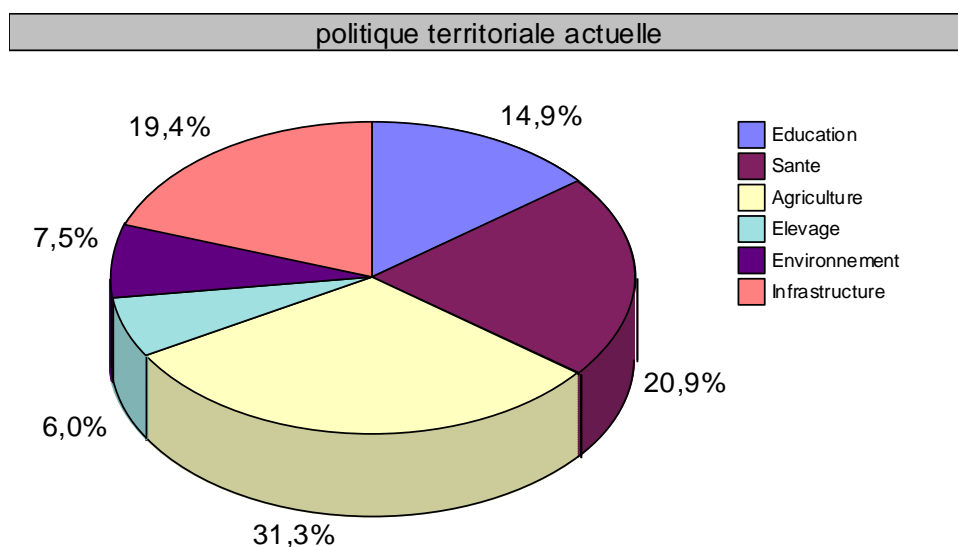
Ce qui est loin de la norme de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), qui recommande un (1) infirmier pour 3000 habitants. Au regard de ces résultats, il est important d'avoir des infirmiers pour les postes de santé de Niankitte et de Diacoye Banga afin de mieux prendre en charge les populations et aussi de répondre à la norme de l'OMS qui est d'un ICP pour 3000 habitants. Il faut augmenter également la capacité d'accueil de ces postes de santé.

L'infrastructure vient en troisième position avec 19,4%. Elle pose problème dans cette commune, la maison communautaire est en état de délabrement avancé. Le déplacement vers certains villages pose problème, à cause de l'enclavement surtout des villages tels que Diongol et Nghoniame. Cette commune ne dispose que de 4km de route bitumée, donc il y a nécessité de construire la maison communautaire et désenclaver la zone pour plus d'attractivité et de fluidité dans la circulation.

L'éducation vient en quatrième position, avec 14,9%. Nelson Mandela disait que : « l'éducation est l'arme la plus puissante que l'on peut utiliser pour changer le monde ». Donc, l'éducation est à la base de tout développement. D'après les élus, l'enseignement élémentaire est confronté à des difficultés liées à la faiblesse des effectifs, surtout dans les villages tels que Katinong, Katoudié, Diattang, etc. On constate un taux élevé d'abandon des filles surtout dans les collèges et lycées. La plupart des filles abandonnent les études après avoir obtenu le Brevet de Fin d'Etude Moyenne.

Vu ces problèmes, il serait nécessaire de sensibiliser les populations sur la nécessité des études (la scolarisation et le maintien des filles à l'école), en primant chaque année les meilleurs élèves de la commune, comme le fait l'amicale des étudiants de la commune de Suelle. Il faut aussi une récompense spéciale pour la meilleure élève, donc faire une discrimination positive à l'endroit des filles. Promouvoir des fora où l'on parlera que de l'éducation en général et surtout celle des filles en particulier. (Voir graphique 12 page suivante).

Graphique 12: La commune de Suelle : les priorités dans sa politique territoriale actuelle



Source : Lamine BADJI (2017)

10. L'attrait touristique de la commune

L'attrait touristique d'un territoire dépend de son image. Plus son image est bonne, mieux le territoire sera attractif. Dans le cadre de cette étude, environ 100% des élus interrogés estiment que le tourisme est important mais souffre de quelques problèmes structurels. Ils soutiennent que les problèmes liés à la valorisation de cette activité, sont l'insuffisance des infrastructures touristiques, le manque de promotion de cette activité dans la commune et l'absence de circuits touristiques. Ils pensent que le tourisme n'est pas seulement une activité génératrice de revenus. Il ne se limite non plus à un secteur dans lequel l'on trouve des infrastructures, des routes mais doit être accompagné par des projets négociés collectivement avec tous les acteurs du territoire, avec une très bonne organisation dans le sens de le rendre viable.

Ainsi, pour rendre viable cette activité, les acteurs ont proposé d'abord la modernisation des infrastructures routières, et ensuite, la formation des guides touristiques locaux au niveau rural capables de vendre le patrimoine culturel local. Parce que la valorisation de ce secteur passera d'abord par le renforcement des capacités des travailleurs de ce secteur en termes de technicité, de patrimoine culturel de la commune. Vu les potentialités touristiques dont dispose cette commune, ce secteur est bel et bien porteur de développement. Pourtant, en dehors du

campement de Baila, d'autres sites pourraient être aménagés à Balandine qui a une très bonne position.

Tableau 14: l'attrait touristique

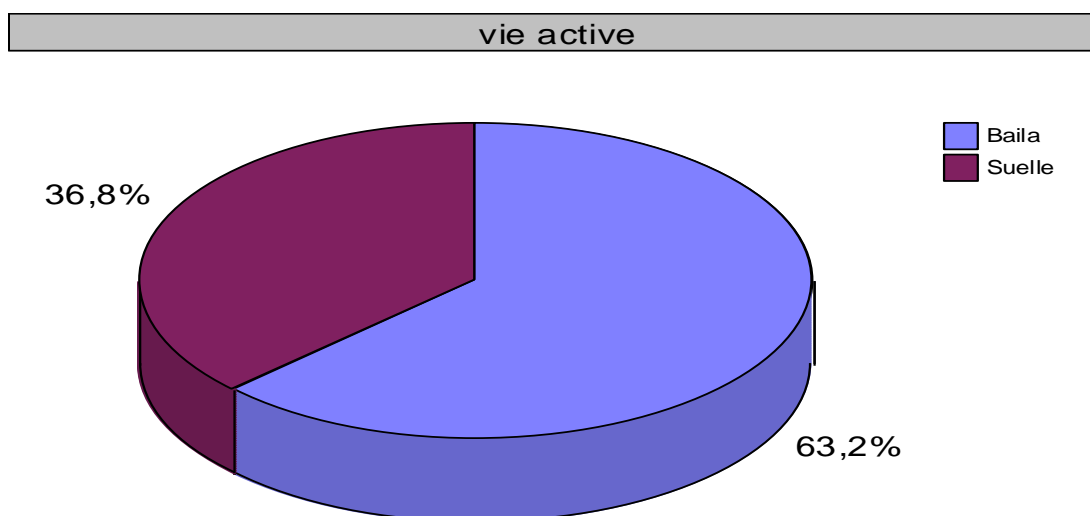
attrait touristique de commune	Personnes enquêtées.	Fréquence
Oui le tourisme est important mais souffre de quelques problèmes structurels	19	100%
TOTAL CIT.	19	100%

Source : Lamine BADJI (2017)

11. Les zones ou villages de la commune où la vie sociale est active

Les résultats de notre étude ont montré que le village le plus actif dans la commune de Suelle est Baila en termes de business, de culture. En effet, 63,3% des acteurs interrogés ont affirmé que Baila reste le village le plus actif dans la commune de Suelle. Selon ces derniers, cela se justifie par sa proximité de Bignona et la route qui est aussi praticable mais aussi du fait qu'on y trouve le maximum de cadres et ces derniers ont travaillé à propulser Baila. Ils ont construit de belles maisons. Aujourd'hui, on constate l'envie réelle, de certains habitants, de la commune de Suelle, de trouver un lopin de terre à Baila. En effet, Baila est le seul village de la commune de Suelle qui a un campement et l'essentiel des boutiques de cette commune, est concentré à Baila. Ainsi, il est important de rappeler que la commune de Suelle compte trois (3) CEM et un (1) lycée. Les villages abritant ces Collèges d'Enseignement Moyens sont Baila, Suelle et Niankitte. Le village de Baila abrite également un lycée plus un centre de formation professionnelle. L'animation des autres villages engage la responsabilité de la commune. Il serait donc important de rendre actifs les autres villages en les désenclavant et en les impliquant dans la gestion des affaires de la commune. (Voir graphique 13 page suivante).

Graphique 13: zones ou villages de la commune où la vie sociale est active



Source : Lamine BADJI (2017)

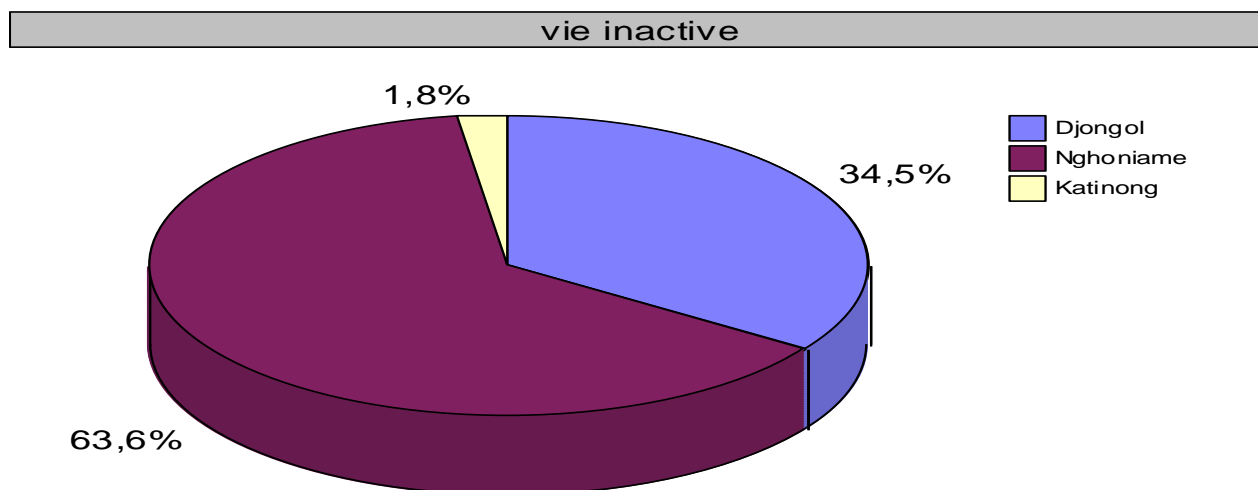
12. Les zones ou villages de la commune où la vie sociale est inactive

Par rapport à la vie inactive, 63,6% des acteurs interrogés confirment que c'est Nghoniame qui est le village dont la vie sociale paraît en régression, tandis que 34,5% estiment que c'est Diongol. Les populations de ces deux localités font partie des villages du Fogny, précisément de la commune de Suelle où les effets néfastes du conflit armé casamançais sont les plus visibles : enclavement, pauvreté, exode rural, déplacement massif des familles, méfiance et suspicion, baisse de la production, détérioration des systèmes de production, raréfaction des mécanismes de financement du fait de l'insécurité. Cette situation a favorisé le développement d'une économie de guerre, c'est-à-dire l'exploitation illicite et incontrôlée du bois d'œuvre et des ressources forestières, la culture du cannabis. Dans ces zones, les acteurs interrogés soutiennent que c'est l'effet du conflit qui a entraîné le déplacement des populations soit vers la Gambie ou soit vers Bignona. Pour Diongol et Nghoniame, parmi les personnes déplacées, certaines seraient retournées alors que d'autres sont restées en Gambie. Le retour de ces personnes déplacées est rendu difficile par soit la «crainte des fractions rebelles» soit par la «crainte de l'armée nationale». (PLD, mai 2009).

À cet effet, les acteurs interrogés estiment que développement durable implique nécessairement les conditions de vie favorables qui se traduisent par l'existence des réseaux

routiers reliant ces villages aux autres de la commune, parce que c'est à cause de l'enclavement que l'économie locale reste immobile, et c'est à ce titre que le NEPAD considère que : « le développement économique et l'attraction d'investissement passent par deux conditions à savoir l'offre d'infrastructure et la bonne gouvernance ». (Christel Alvegne, 2008).

Graphique 14: zones ou villages de la commune où la vie sociale est inactive



Source : Lamine BADJI (2017)

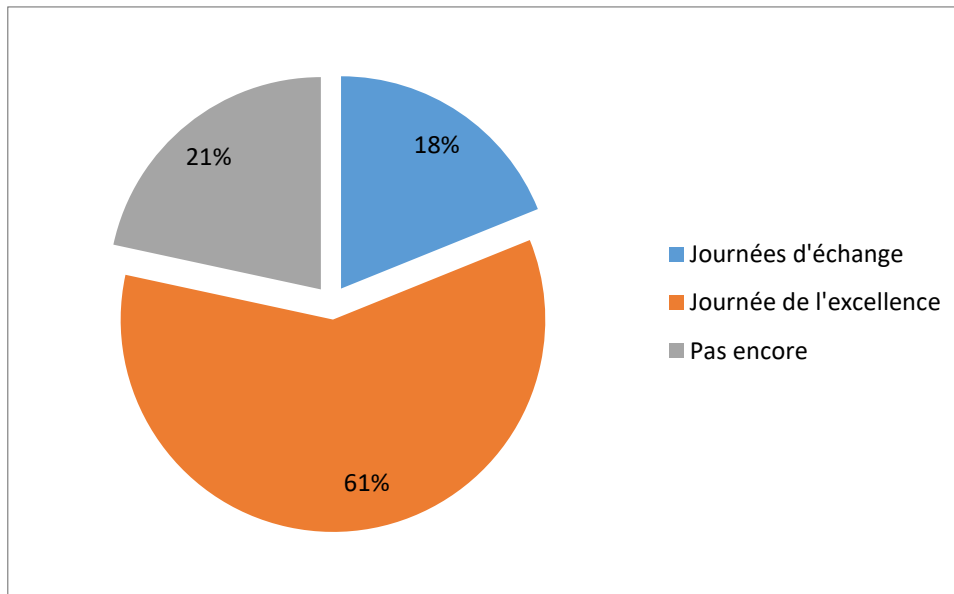
13. Les initiatives traduisant le mieux la prise en compte au plan local les problèmes de la commune

Si dans un territoire, il y a l'objet d'initiatives qui prennent en compte au plan local les problèmes des populations. La valorisation de ces initiatives exige la coordination et le soutien de tous les acteurs afin de les pérenniser.

Dans notre étude, les populations pensent que les initiatives qui prennent en compte au plan local les problèmes des populations sont les journées d'excellences. Environ 61% des acteurs interrogés estiment que chaque année, il y a au moins six (6) villages de la commune de Suelle, qui organisent des journées d'excellence. Ces journées d'excellences organisées séparément pourraient être communalisées, parce qu'elles traduisent au plan local les problèmes de la commune, ont-ils soutenu ?

Au regard de ces résultats, une plus grande valorisation de cette initiative dans la communication et une mise à disposition des moyens nécessaires porteraient le fruit. Plus les investissements sont suffisants et appropriés, plus les impacts positifs s'accroissent. Il serait intéressant de penser à la possibilité de statuer avec les différents acteurs, l'inscription de cette journée communale de l'excellence dans l'agenda de la commune.

Graphique 15: Initiatives traduisant le mieux la prise en compte au plan local les problèmes de la commune



Source : Lamine BADJI (2017)

14. La coopération décentralisée entre Suelle et Oudan

La décentralisation a permis l'autonomisation des collectivités locales. Ces dernières ont la possibilité d'élaborer leurs propres politiques de développement, de nouer des partenariats avec d'autres communes. C'est dans ce cadre que la commune de Suelle, par le biais du village de Baïla, a établi un partenariat avec la ville française d'Oudan. Ce partenariat a permis l'adduction d'eau potable à Baïla et aussi un important programme d'adduction d'eau à partir des forages de Baïla (vers les villages de Caparn, Diattang et Katoudié) et de Suelle (vers les villages de Katinong, Kindieng, Talloum, Diaboudior et Niankitt). Aussi, la ville d'Oudan par le canal de la commune de saint Ouan intervient dans la communauté rurale en appuyant le village de Talloum dans le domaine de l'éducation.

Les élus interrogés disent qu'ils n'ont pas bien compris ce domaine de la coopération décentralisée. Ceci a des répercussions dans nos enquêtes, parce que la plupart des élus interrogés ne pouvaient point se prononcer par rapport aux tenants et les aboutissants de ce partenariat. C'est pour cette raison que nous pensons qu'il est fondamental de faire intervenir un spécialiste en coopération décentralisée, pour faciliter la compréhension de ce volet, s'il le faut recruter. En effet, Le territoire étant le lieu où s'articulent les dimensions économiques, sociales et environnementales. Il est également le lieu où interagissent les acteurs publics, privés et extérieurs ; de ce fait, la coopération décentralisée a un rôle fondamental à jouer dans la complémentarité des actions du territoire, parce qu'elle a été établie comme alternative. Ainsi, valoriser la coopération décentralisée revient à la considérer comme étant un outil indispensable à la gestion du territoire. Elle permet aux collectivités locales d'obtenir des sources de financement supplémentaire. Il faut souligner que la compréhension de ce volet demeure, cependant, compliquée pour les élus, à cause de la variété de ses actions. La commune de Suelle gagnerait mieux les fruits de la coopération décentralisée en recrutant un Agent chargé de la coopération décentralisée.

Chapitre V. Recommandations

Après le diagnostic des politiques de développement menées dans la commune de Suelle, il nous semble nécessaire de faire quelques recommandations à l'endroit des acteurs de cette commune.

Pour l'État

- Au Sénégal, certaines collectivités locales sont en carence de personnel technique, la commune de Suelle ne fait pas l'exception. Il faut doter les collectivités locales de personnel technique afin de mieux prendre en charge les compétences transférées ou encore mettre en œuvre la fonction publique locale afin de doter les collectivités territoriales les ressources nécessaires à leur développement.
- Impulser le développement local en augmentant les Fonds de Dotation des CL.
- Un élu n'est pas n'importe qui. Il doit être à mesure de proposer des actions de développement pour sa collectivité locale. Etre élu, en effet, va au-delà d'une simple lecture de livre ou d'une simple conjugaison de « parler » la langue française. Il nous semble opportun de revoir le profil de l'élu local. Par exemple, au Rwanda, pour être élu, il faut avoir la licence 3 plus cinq ans d'expérience.

Pour la commune

- La commune de Suelle doit redoubler davantage, les mécanismes de formation, aussi bien, en interne qu'en externe, car dans ce contexte des réformes, une commune qui se veut performante et prête à relever tous les défis pour répondre durablement les attentes de ses populations, doit miser sur la formation de ses élus. Des formations qui portent sur des thématiques liées au développement local, à la décentralisation, au Code Général des Collectivité Locales etc.
- Elle doit, en effet, pour la mobilisation des acteurs, s'appuyer sur les ASC, les Assemblées de quartier à travers lesquelles, elle peut identifier les leaders d'opinion qui, à leur tour, vont mobiliser les populations.
- Elle doit, aussi, recenser toutes les activités génératrices de revenus menées dans la commune afin de recouvrer la taxe locale. Mais aussi, elle doit présenter ses rapports financiers, pour plus de transparence dans ses actions posées et gagner davantage la confiance de ses populations.

- Elle doit participer au programme du forum civil de labellisation de la bonne gouvernance et de certification des collectivités locales qui mesure l'engagement du citoyen à travers les principes tels que : « la transparence, la participation, l'équité, l'obligation de rendre compte et l'efficacité »
- Elle doit continuer d'œuvrer pour l'intercommunalité, dans tous les domaines (politique, économique, social) avec ses homologues communes, tout en ayant la culture d'impliquer toujours les acteurs qui contribuent à la bonne marche de la commune.
- Elle doit élaborer des politiques qui permettent de promouvoir les ressources locales afin de lutter contre l'exode rural, l'émigration saisonnière ou encore l'émigration irrégulière. Il s'agit ici, de créer de l'emploi local qui est lié aux ressources et d'élaborer des projets pour les jeunes tout en négociant des financements avec l'ANPEJ.
- Elle doit créer un agenda de programmes bien précis pour toutes les organisations. De ce fait chacune sera forcément impliquée parce qu'elle se doit de proposer des politiques de développement. Elle doit œuvrer davantage pour des modes de production qui contribuent dans la gestion durable des ressources afin de préserver l'environnement.

CONCLUSION

L'examen des politiques de développement dans la commune de Suelle a pour but de diagnostiquer les politiques menées dans le cadre de la décentralisation. Ici, l'accent est mis sur la mise en œuvre des compétences transférées de l'État vers les collectivités locales, les moyens mis à leur disposition et le mode de gouvernance. En effet, nous avons fait le choix de cette thématique pour appuyer les acteurs institutionnels mais aussi locaux dans la dynamique de développement local.

Au regard des responsabilités que l'État a attribuées aux collectivités locales, nous pensons que la conduite de celles-ci nécessite des capacités et moyens pour mieux prendre en charge les préoccupations des populations. En effet, la politique de décentralisation rime avec le transfert de compétences de l'Etat à des autorités locales élues, instituées en collectivités locales (CL). Dans ce cadre, on note plusieurs rubriques, notamment administrative, financière et politique. Bien vrai que son objectif c'est « d'aller vers les territoires cohérents, aptes à conduire le développement » en redistribuant les compétences entre pouvoir public et élus locaux. Il faut rappeler que cette politique de décentralisation au Sénégal a atteint en 1996, un niveau très élevé, avec les lois 96-06 et 96-07 du 22 mars, portant respectivement code des collectivités locales et transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités locales.

Force est de constater que, dans sa mise en œuvre, beaucoup de manquements ont été décelés notamment ceux liés au manque de préparation des élus par rapport aux lourdes responsabilités qui les attendent, à la non effectivité du transfert de compétences, mais aussi et surtout au déficit criant de moyens économiques et financiers capables de financer le développement local. À la vérité des choses, force est de constater que les impôts locaux et le fonds de dotation de la décentralisation impulsée par l'Etat sont insuffisants pour résorber le fossé (gap ou fracture ou écart).

Les politiques de développement local constituent des produits d'une initiative suffisante qui engage tout le monde. L'identification des processus capables de produire un environnement favorable à la mobilisation des ressources, implique nécessairement la capacité d'organisation et de gestion au niveau local. En effet, le développement d'un territoire découle des initiatives de différents intervenants, à savoir : les élus locaux, les acteurs économiques, les services de proximité et l'Etat, à travers ses politiques sectorielles. Dans le but de répondre

concrètement aux attentes des populations, les décisions et stratégies à mettre en œuvre doivent faire l'objet de participation citoyenne, autrement dit le faire avec l'ensemble des concernés par cette dynamique de développement local.

Dans la commune de Suelle, il y a plein de potentialités. Il convient juste, dans le cadre de la stratégie de développement local, de les valoriser en se basant, non seulement sur les mécanismes de sauvegarde des ressources naturelles et de transmission intergénérationnelle du patrimoine culturel, mais aussi d'inscrire dans l'agenda de la commune les initiatives qui traduisent le mieux, au plan local, les problèmes de la commune.

La coopération décentralisée, paramètre incontournable à la promotion du local, devrait être, dans ce cas, valorisée, en outillant les acteurs sur ses tenants et ses aboutissants.

Suite aux résultats de cette étude, nous pensons que, la thématique pourrait être élargie aux communes de Djinaky et d'Oudan notamment en ce qui concerne l'intercommunalité dans la gestion durable des ressources locales et les perspectives de la coopération décentralisée.

BIBLIOGRAPHIE

- ✓ ALVERGNE Christel, (2008) *Le défi des territoires : comment dépasser les disparités spatiales en Afrique de l'Ouest et du Centre*, Editions KARTHALA, Paris et PDM, Cotonou.
- ✓ AUBERT F. Piveteau V. SCHMITT B, (2009) *Politiques agricoles et territoires*, Editions Quae.
- ✓ BODIAN Bintou, (2016) *Territorialisations des politiques publiques et développement local en Casamance : enjeux et perspectives*, Mémoire de Master II, département de Langues Etrangères Appliquées / UASZ.
- ✓ BOISSEAUX S. Faure A. Leresche J.P. Muller P. Nahrath S, (2011) *Penser la territorialité des changements d'échelles*, C5P.
- ✓ Code Général des Collectivités Locales du Sénégal, (2013) *loi n°2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code Général des Collectivités Locales*.
- ✓ DEM, (2005) *Rapport final : Etude sur la situation actuelle de la mise en œuvre de la politique de décentralisation au Sénégal*.
- ✓ DIEYE Abdoulaye Idrissa, (2011) « le développement du Sénégal ».
- ✓ DRAME H, (1998) *Décentralisation et enjeux politiques : L'exemple du conflit Casamançais /Sénégal*, Bulletin de l'APAD.
- ✓ DUBRESSON A. Faure Y. A, (2005) *Décentralisation et développement local : un lien à repenser*, Revue Tiers Monde, pages 7-20.
- ✓ FAYE Saloum, (2011) *Décentralisation, développement économique et bonne gouvernance territoriale : Le cas du Sénégal*, Mémoire de Master II, département de l'aménagement du territoire, décentralisation et développement local / UCAD.
- ✓ GRIGORI L, (2009) *Chapitre 5. Promouvoir le développement des territoires ruraux*.
- ✓ GUY Le Boterf, (1998) *De la compétence : essai sur un attracteur étrange*.
- ✓ LEMIEUX, (2002) *l'étude des politiques publiques*.
- ✓ Loi n° 2010-11 du 28 mai 2010 instituant la parité absolue Homme-Femme.
- ✓ ROMAINVILLE Marc, BERNAERDT G, et ali, (1998) «*Réformes: à ceux qui s'interrogent sur les compétences et leur évaluation* ». Forum pédagogie, p. 21-27.

- ✓ MATCL, (2013) : « Vers des territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable », *Termes de référence pour la mise en cohérence territoriale au niveau des régions*, juillet 2013.
- ✓ MENY, (1989) l'article 17 de la loi portant création des LUMF.
- ✓ PERRENOUD Philipp, (1999) *Construire des compétences dès l'école*, Paris, ESF.
- ✓ PIVETEAU A, (2005) *Décentralisation et développement local au Sénégal : chronique d'un couple hypothétique*, Revue Tiers Monde, pages 71-93.
- ✓ PLD, mai 2009.
- ✓ PNDL, (Janvier 2011) *Rapport final : étude sur la clarification des rôles et responsabilités des acteurs de la décentralisation*.
- ✓ Rosnert L. ALLISSOUTIN, (2008) *Les défis du développement local au Sénégal*.
- ✓ RIGBY Vincent, (1993), division des affaires politiques et sociales, *la promotion d'un développement équitable entre les pays développés et les pays en développement*).
- ✓ SOS FAIMGERAD, (2011) *Animation du territoire et développement local : l'expérience du programme de développement intégré de Fatick (PDIF) au Sénégal*.
- ✓ TOBIE Hond. J, (2014) *Un séminaire de haut niveau sur les stratégies et politiques innovantes de décentralisation dans les pays africains*.
- ✓ Fabienne Leloup, Laurence Moyart, Bernard Pecqueur Géographie, Economie, Société (2005) *La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale*.

Sites internet consultés

- ✓ www.toupie.org › Dictionnaire. (consulté le 15 avril 2018 à 23h 03 minutes).
- ✓ www.rfi.fr/afrique/20160108-mitterrand-afrique-discours-baule-democratie (consulté le 12 mars 2018).
- ✓ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Territorialisation> (consulté le 05/05/2018).
- ✓ <http://africpost.com/senegal-avec-lacte-iii-de-la-decentralisation-et-le-plan-senegal-emergentpse-lorganisation-territoriale-du-developpement-constitue-une-des-dimensions-des-strategies-de-developp/> (consulté le 13/07/2018).
- ✓ http://www.sendeveloppementlocal.com/-Les-territoires-face-a-la-competition-mondialisee-Faire-la-promotion-des-avantages-specifiques_a405.html (consulté le 10/07/2018).
- ✓ <https://news.sen360.sn/actualite/bakolong-badji-monte-au-ciel-l-039-histoire-d-039-une-ascension-mal-connue-543954.html> (consulté le 10/07/2018).

ANNEXES

Date :

Enquêteur :

N° : _____

Enquête sur les politiques de développement dans la Commune de Suelle de 1978 à nos jours

Mars 2017 - ETDS

Nom.....village d'origine.....

Prénom.....structure/ organisation.....

Age..... Poste.....

Sexe.....

I. Présentation/ évolution de la Commune de Suelle

Connaitre l'histoire de la commune de Suelle

1. Quelle est l'histoire de la Commune de Suelle ?

2. Depuis quand est-elle devenue Commune de plein exercice ?

3. Selon vous pourquoi ?

II. Compétence de la commune A

Capacités techniques (questions réservées aux élus)

4. La commune a-t-elle des capacités internes en lien avec ses domaines de compétences ?

Sans importance Peu important Assez important
 Très important

5. A-t-elle des techniciens propres et/ou des professionnels spécialisés qui l'appuient ?

Très déficient Problème Plus ou moins
 Bien Très bien

6. A-t-elle accès à des dispositifs de formation pour les élus et les agents ?

Très déficient Problème Plus ou moins
 Bien Très bien

7. A-t-elle une capacité à identifier, négocier ou mettre en oeuvre les projets ?

Très déficient Problème Plus ou moins
 Bien Très bien

8. A-t-elle des propositions de développement du territoire rural claires et validées pour l'intérêt des populations ?

Très déficient Problème Plus ou moins
 Bien Très bien

Capacités administratives et financières (questions réservées aux élus)

9. A-t-elle une gestion financière adaptée : compte bancaire, outils de gestion adaptés au montant financier géré, ressources humaines permanentes ou ponctuelles adaptées ?

Pas du tout satisfait Plutôt pas satisfait
 Plutôt satisfait Tout à fait satisfait

10. Présente-t-elle à temps ses rapports financiers ?

oui non
si non pourquoi?

11. Réalise-t-elle des audits externes ?

oui non
si non pourquoi?

Capacités d'incidence politique (questions réservées aux élus)

12. La commune s'insère-t-elle dans les espaces d'incidence régionaux / nationaux ? (exemple entente ou association de communes) ?

Très déficient Problème Plus ou moins
 Bien Très bien

13. A-t-elle formulé des propositions de politique publiques et ont-elles été adoptées ?

- Très déficient
- Bien
- Problème
- Très bien
- Plus ou moins

14. A-t-elle une capacité de mobilisation (élus et populations) ?

- Très déficient
- Bien
- Problème
- Très bien
- Plus ou moins

15. Dispose-t-elle de capacités d'alliance pour atteindre ses objectifs de développement ?

- Très déficient
- Bien
- Problème
- Très bien
- Plus ou moins

16. A-t-elle la capacité d'engendrer des changements dans les politiques publiques régionales ou nationales ?

- Très déficient
- Bien
- Problème
- Très bien
- Plus ou moins

17. La commune est-elle reconnue pour sa capacité de proposition par des acteurs externes, publics ou privés ?

- Très déficient
- Bien
- Problème
- Très bien
- Plus ou moins

Diversification des financements (questions réservées aux élus)

18. La commune est-elle autonome au niveau financier ?

- Pas du tout satisfait
- Plutôt satisfait
- Plutôt pas satisfait
- Tout à fait satisfait

19. Dispose-t-elle de fonds propres ou dépend-elle de sources externes ?

- Sans importance
- Très important
- Peu important
- Assez important

20. De combien de sources de financement différentes dispose-t-elle ?

- Très déficient
- Bien
- Problème
- Très bien
- Plus ou moins

21. Quels types de bailleurs ?

- 1.Public
- 2.Privé
- 3.Cooperation internationale
- 5.Autres

III. Mode de gouvernance de la Commune de Suelle

Connaître le mode de gouvernance

22. Comment participent les femmes aux décisions importantes ?

- Pas du tout satisfait
- Plutôt satisfait
- Plutôt pas satisfait
- Tout à fait satisfait

23. Quel est le nombre de femmes conseilleres dans la commune ?

24. La parole leur est-elle laissée (ou la prennent-elles) ? Ou sont-elles en position d'écoute ?

- Très déficient
- Bien
- Problème
- Très bien
- Plus ou moins

25. Y a-t-il des services/pratiques qui permettent aux femmes de se libérer de leurs tâches familiales pour participer aux réunions ?

- Très déficient
- Bien
- Problème
- Très bien
- Plus ou moins

26. Comment les politiques sont-elles choisies, élaborées ?

27. Quel est le nombre de jeunes conseillers dans la Commune ?

28. Les populations ont-elles été associées à l'élaboration de ces politiques ?

- oui
- non

Si oui, comment ?

29. Pouvez-vous citer des exemples de prises de décisions ou de réalisation pour lesquelles la population a été consultée ou mobilisée ?

30. Est-ce qu'il ya une application des lois relatives à la participation citoyenne dans la gouvernance locale (article 6, 7, 83 du code général des collectivités de 2013 ? ...

- Oui les lois relatives à la participation citoyenne sont appliquées (citer un exemple)
- Oui les lois relatives à la participation citoyenne sont appliquées, mais c'est insuffisant

Vous pouvez cocher plusieurs cases

31. Sinon que proposez-vous pour améliorer la participation citoyenne à la gouvernance ?

IV. Stratégies de développement local

élaborer des stratégies de développement qui tiennent en compte des réalités de la commune

32. Quelles sont les filières/ secteurs potentiels porteurs de développement socio-économique de la Commune ? ...

- Agriculture
- Elevage
- Arboriculture fruitière (orange, banane)
- Produit forestiers (miel, madd, etc.)
- Maraichage
- Pêche et aquaculture
- Tourisme
- Artisanat
- Transformation

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum)

33. Quels sont les acteurs essentiels qui peuvent être mobilisés dans le processus d'activation et de valorisation des ressources du territoire ?

34. Quelle est la proportion de l'emploi local directement ou indirectement lié aux ressources locales ?

- Faible proportion
- Proportion majeure
- Proportion significative
- Proportion quasi nulle

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum)

35. Quel est le degré de convergence entre les intérêts des acteurs du territoire (acteurs économiques, politiques, institutionnels) ?

- Intérêts très similaires
- Intérêt peu similaires
- Intérêts assez similaires

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum)

36. Quels sont les acteurs externes qui appuient le développement de la commune ? ET dans quels domaines ?

37. Quelles sont les principales contraintes en terme de développement économique de la Commune ?

38. Est-ce que les pratiques de production de la commune contribuent à la conservation des ressources naturelles ?

- Oui, forte contribution
- Pas de contribution positive
- Oui, faible contribution
- Contribution négative

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum)

39. Est-ce que le savoir faire, le patrimoine culturel et les pratiques traditionnelles liés au développement de la Commune sont transmis aux générations suivantes ?

- Oui fortement
- Non, pas du tout
- Oui, mais faiblement

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum)

40. Est-ce que le processus de prise décision au sein de la commune implique les femmes, les jeunes ayant un rôle dans le développement de la Commune ?

- Oui certains de ces groupes jouent un rôle capital et sont activement impliqués dans les processus d
- Certains de ces groupes jouent un rôle capital mais ne sont pas activement impliqués dans les proces
- Aucun de ces groupes ne joue un rôle capital

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum)

41. La Commune présente-t-elle un attrait touristique ? ...

- Oui le tourisme est très développé
 Oui le tourisme est important mais souffre de quelques problèmes structurels
 Pas du tout

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

42. Quelles sont les priorités de votre politique territoriale actuelle ?

- Education Santé Agriculture
 Elevage Environnement Infrastructure

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

43. Pouvez-vous citer une zone, un village de la commune où la vie sociale vous paraît particulièrement active ?

- Baila Djongol Nghoniame Katinong

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

44. Quels sont à l'inverse les villages où la vie sociale vous paraît en régression, voir inexistante ?

- Baila Djongol Nghoniame Katinong

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

45. Quelles initiatives, à votre avis traduisent le mieux la prise en compte au plan local des problèmes de la commune ?

- Journées d'échange Journée de l'excellence

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

46. Pouvez-vous citer des exemples de prises de décision ou de réalisation pour lesquelles la population a été consultée ou mobilisée ?

47. Est-ce qu'il ya une application des lois relatives à la participation citoyenne dans la gouvernance locale (article 6, 7, 83 du code général des collectivités de 2013 ? ...

- Oui les lois relatives à la participation citoyenne sont appliquées (citer un exemple)
 Oui les lois relatives à la participation citoyenne sont appliquées, mais c'est insuffisant

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

48. Quelles sont les structures ou organismes qui interviennent dans le développement de la Commune ? .

49. Etes-vous satisfaits de l'intervention de ces structures dans le développement de la commune ?

- Très déficient Problème Plus ou moins
 Bien Très bien

50. Selon vous quels sont les manquements ?

51. Est-ce que la commune de Suelle, dans le cadre de la coopération décentralisée, a des partenaires au développement ?

- Si oui avec quelle commune étrangère Non

Si oui avec quelle commune: Non

52. Quels sont les domaines d'intervention de cette coopération ?

- Economique Social Culturel

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

53. Quelles sont les perspectives à court, moyen et long termes de cette coopération ?

54. Avez vous des propositions pour améliorer les politiques de développement de la Commune?

55. Est ce que vous avez quelques choses à ajouter?



La coupe abusive du bois dans la commune de Suelle (Photo L. BADJI 2017)



La coupe abusive du bois dans la commune de Suelle (Photo L. BADJI 2017)

Les faiblesses de la communauté rurale

1. Le conflit casamançais : La communauté rurale de Suelle est affectée par la crise liée au conflit casamançais. Conséquences, il y a des mouvements de population, des fractures sociales (désintégration du tissu familial, tensions entre villages). Malgré l'accalmie constatée sur le terrain, la psychose de la guerre est là, encore perceptible. Principal contrainte au développement, le conflit limite fortement les conditions favorables à la relance des activités économiques.
2. La salinisation et l'ensablement des vallées : la riziculture est l'activité agricole de première importance dans la CR. Du fait de plusieurs contraintes dont la salinisation des terres et l'ensablement des vallées, la production est devenue insuffisante à cause de la faiblesse des rendements et de la réduction des superficies cultivées. Ce qui a pour effets le déficit vivrier, la pauvreté, la malnutrition et l'utilisation accrue du riz importé.
3. Les fréquents feux de brousse qui détruisent le potentiel ligneux et fourrager déjà entamé par les effets de la sécheresse. A cette dégradation du potentiel forestier s'ajoute la destruction des vergers. Cette situation récurrente contribue à fragiliser les activités agropastorales d'autant plus que les comités de lutte contre les feux de brousse sont en léthargie. Le contexte du conflit casamançais a favorisé des feux criminels mais également la faible présence des agents du service forestier.
4. L'insuffisance de l'amendement chimique et/ou organique et le caractère extensif de l'agriculture ont fini d'appauvrir les terres agricoles des zones de plateau. Ce qui pose un réel problème de développement quand on sait la presque totalité des revenus paysans proviennent de l'économie agraire. À cette situation s'ajoute la gestion traditionnelle des terres qui limite l'accès des femmes au foncier agraire.
5. L'exode rural pose un sérieux problème de développement en ce sens qu'il participe à la chute des productions agricoles. En effet, l'insuffisance de bras combinée à l'insuffisance du matériel et des équipements agricoles a contribué à la réduction des superficies cultivées.

6. La communauté rurale ne dispose pas de ressources financières propres. En effet, le recouvrement de la taxe rurale n'est plus effectué depuis que «*la consigne*» a été donnée, il y' a un peu plus de 25 ans. Excepté les CR de Ouonck et Oulampane, toutes les autres ne recouvrent pas la taxe rurale. Cette situation limite la capacité de contribution communautaire au financement des projets communautaires. Entre autres difficultés auxquelles la Collectivité locale est confrontée, on note l'absence d'hôtel communautaire équipé, l'insuffisance de la formation des élus sur les thèmes sur la décentralisation. Ainsi, à Suelle, le Conseiller rural a du mal à se départir de son village lors des arbitrages. Ce qui crée des crispations et des tensions perceptibles.
7. L'élevage, bien que de prestige, constitue une force pour le développement de la communauté. Mais il reste confronté à des faiblesses dont le vol du bétail, les maladies animales et la divagation.
8. Les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont assez fréquents du fait de l'absence de zones de parcours de bétail aménagées conformément à loi agrosylvopastorale.
9. Dans le domaine de l'éducation, malgré la bonne carte scolaire, la qualité des enseignements se heurte à de nombreux goulots comme la vétusté des infrastructures et la prédominance des abris provisoires, l'insuffisance du mobilier et autres équipements scolaires, le sous équipement, la faiblesse des ressources financières et le faible effectif au niveau des écoles.
10. La pêche continentale dans le marigot de Baïla est ses principaux affluents constitue une importante activité économique. Les faiblesses constatées dans ce secteur sont la disparition de certaines espèces halieutiques, la régression des formations de mangrove, principaux lieux de reproduction et de maturation des espèces pêches et le non-respect du code de la pêche.

Promotion d'un environnement favorable à la paix, la bonne gouvernance et la coopération

Orientations stratégiques	Objectifs spécifiques	Stratégies prioritaires	Lignes d'actions prioritaires	Localisation
<p>Renforcement des capacités de négociation et de lobbying des élus et acteurs locaux dans le cadre de la coopération décentralisée</p>	<p>Réunir les conditions pour le développement du partenariat</p>	<p>Renforcement des capacités des élus et acteurs locaux</p>	<p>Organisation de sessions de formation sur l'intercommunalité</p>	<p>Suelle</p>
			<p>Organisation de sessions de formation en plaidoyer</p>	
			<p>Organisation des sessions de formation sur les textes et lois de la décentralisation et de la GRN pour les élus et les acteurs de la société civile (gestion financière, passation de marchés publics, élaboration de budget participatif)</p>	
			<p>Organisation de voyages d'études et de promotion du partenariat</p>	
			<p>Campagnes d'information et de sensibilisation sur l'importance de la taxe rurale pour le développement communautaire</p>	
			<p>Formation des comités de gestion des infrastructures et équipements</p>	

			communautaires à la gestion administrative et financière (Comités de santé, APE, Comités de forage, comité de moulin, etc.)	
			Formation des membres des comités de santé, comités de forage et APE sur leurs rôles et responsabilités	
			Formation des comités de gestion aux techniques d'entretiens et de maintenance des infrastructures et équipements communautaires	
			Achèvement de la construction et équipement de l'hôtel communautaire	
			Réhabilitation de l'ancienne maison communautaire	
Réduction des effets du conflit	Créer les conditions favorables au retour de la paix	Promotion du dialogue social et du retour des personnes déplacées	Formation des leaders dans les domaines de la citoyenneté, de la paix et aux droits humains	Communauté rurale
			Formation des membres du comité de conflit élargi en techniques de prévention, de gestion des crises et du stress	
			Renforcement des capacités du comité de prévention et de	

			gestion en technique de négociation	
			Campagnes d'information et de sensibilisation sur le thème paix et développement	
			Appui en vivre et intrants de production agricole aux personnes les plus affectées par le conflit	
			Organisation de séries annuelles de négociation et de concertation entre les acteurs de la crise	
			Organisation d'un forum annuel sur la culture de la paix	
			Accompagnement des activités culturelles des femmes pour la paix	
			Organisation annuelle de 4 séances de récitation de Coran et de prières dans les 2 églises de la communauté rurale	
			Appui à la reconstruction de l'habitat des personnes déplacées	
			Organisation d'un tournoi annuel de foot ball et séances de lutte traditionnelle	

RELANCE DES ACTIVITES ECONOMIQUES

Orientations stratégiques	Objectifs spécifiques	Stratégies prioritaires	Lignes d'actions prioritaires	Localisation	
A amélioration du secteur tertiaire	Faciliter l'écoulement des produits agricoles, forestiers et animaux	Construction d'infrastructures marchandes	Réfection de marché quotidien	Suelle	
			Aménagement de marché quotidien	Baïla	
			Aménagement de marché hebdomadaire	Suelle	
			Construction et équipement d'un magasin de stockage des produits	Suelle	
			Aménagement d'abattoirs	Baïla, Suelle et Niankitta	
			Aménagement de points de vente de viande	Tous les villages	
			Ouverture d'un point d'information sur les filières	Suelle	
		Construction d'infrastructures de transformation et de conservation des produits	Installation d'unités de transformation des fruits et légumes	Diaboudior, Talloum	
			Réhabilitation de l'unité de transformation des fruits et légumes	Suelle	
			Construction d'une unité de conservation du poisson	Balandine	
		Développement pour le secteur touristique	Relance de l'activité	Construction et équipement d'une maison d'accueil	Suelle
				Redynamisation des activités du campement touristique de Baïla	Baïla

		touristique	Valorisation du potentiel folklorique du Fogny	Comm unauté rurale	
			Inventaire et valorisation du patrimoine culturel du Fogny	Comm unauté rurale	
			Valorisation des œuvres de figures emblématiques comme Bakolon BADJI de Niankitta et Amadou Kanton GOUDIABY de Baila	Comm unauté rurale	
			Aménagement d'un site d'accueil touristique à Balandine	Balandi ne	
			Aménagement d'un circuit éco touristique dans la communauté rurale		
	Dévelop per l'artisanat	ménagement ent de centres de formation	A	Réhabilitation et équipement de centres de formation professionnel	Baila, Niankitta
				Construction et équipement d'un centre de formation en poterie	Diatang
				Création d'un centre artisanal pour les sculpteurs et plasticiens	Katino ng
	Amélior er l'accès aux services de la micro finance	R enforcem ent des capacités des services de la micro finance		Construction et équipement du siège de la CREC de Suelle	Suelle
				Renforcement des capacités financières de la CREC par la mise à disposition de fonds d'appui au crédit	Suelle
				Formation des gestionnaires aux techniques de gestion financière et de comptabilité	Suelle

Liste des illustrations

Liste des cartes

Carte 1: Localisation de la Commune de Suelle..... 21

Carte 2: Réseau routier de la commune de Suelle..... 22

Liste des Graphiques

**Graphique 1 : La capacité des techniciens propres à la commune ou des professionnels .
..... 43**

Graphique 2 : La capacité de mobilisation collective des acteurs 45

Graphique 3: la participation des femmes aux prises de décisions 59

Graphique 4: L'implication des populations aux prises de décisions 62

Graphique 5: Les lois relatives à la participation citoyenne 65

Graphique 6: Les secteurs potentiels de la commune de Suelle..... 68

**Graphique 7: Les acteurs incontournables dans le processus de valorisation des ressources
locales..... 70**

Graphique 8: L'emploi local lié aux ressources 72

Graphique 9: Le niveau de convergence entre les intérêts des acteurs du territoire..... 73

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Effectifs des personnes interrogées	16
Tableau 2: Evolution de la pluviométrie dans l'arrondissement de Sindian de 2013 à 2017 ..	24
Tableau 3: Structure par zone.....	27
Tableau 4: Répartition de la population par concessions, par ménages et par sexe.....	29
Tableau 5: Rendements agricoles de quelques spéculations	32
Tableau 6: La capacité d'identification et de proposition des projets de développement.....	46
Tableau 7: L'accès aux dispositifs de formation.....	47
Tableau 8: L'image de la commune	47
Tableau 9: La capacité d'insertion de la commune dans les espaces d'incidence régionaux ..	48
Tableau 10: La capacité d'alliance.....	50
Tableau 11: La capacité de gestion financière adaptée	52
Tableau 12 : La Présentation des rapports financiers.....	52
Tableau 13: Le niveau d'autonomie et capacité d'autofinancement	55
Tableau 14: Les types de bailleurs de la commune de Suelle	56
Tableau 15: Les services pratiques permettant aux femmes de se libérer de leurs tâches familiales	61
Tableau 16: Les acteurs externes appuyant le développement de la commune	74

Table des matières

DEDICACE.....	1
REMERCIEMENTS	2
SIGLES ET ABREVIATIONS	3
INTRODUCTION.....	5
PREMIÈRE PARTIE	7
CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE.....	7
CHAPITRE I : CADRE THÉORIQUE	8
1. Contexte et justifications de l'étude	8
2. Problématique de recherche	9
3. Objectifs	10
CHAPITRE II : CADRE MÉTHODOLOGIQUE	11
1. Cadre d'analyse	11
1.1. Revue de la littérature.....	11
1.2. Définition des concepts	14
1.2.1. Politique publique	14
1.2.2. Gouvernance locale	14
1.2.3. Décentralisation	15
1.2.4. Territorialisation.....	16
2.Approche retenue	16
3. Les enquêtes de terrain	17
4. L'analyse et l'interprétation des données	17
5. Les limites de l'étude	17
6. Hypothèses	17

DEUXIÈME PARTIE	19
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNE DE SUELLE	19
Chapitre I : La situation géographique de la commune de Suelle.....	20
1. Le climat.....	23
2. Le relief et les sols.....	24
3. Les ressources forestières et fauniques	25
4. Les ressources halieutique.....	25
Chapitre II. La situation sociodémographique	26
1. Structure de la population	26
2. Ethnies et religions	30
3. Les mouvements de populations en période de conflit	30
Chapitre III. La situation des secteurs économiques.....	31
1.1. La riziculture et les grandes cultures.....	31
1.2. Le maraîchage	32
2. L'élevage.....	32
3. L'exploitation forestière et faunique	33
4. La pêche	33
5. L'artisanat et les PME/PMI.....	33
6. Le tourisme.....	33
Chapitre IV. La situation des secteurs d'appui à la production.....	34
1. Le commerce	34
2. Le transport	34

3. L'électrification rurale.....	35
Chapitre V. La situation des secteurs sociaux de base	36
1. L'éducation et la formation	36
2. La santé	37
TROISIEME PARTIE PRÉSENTATION DES RÉSULTATS.....	38
Chapitre I. L'analyse de l'évolution des politiques de développement dans la commune	39
Chapitre II. L'analyse des compétences de la commune	42
1. La capacité technique interne de la commune	42
1.1. La capacité des techniciens propres à la commune ou des professionnels spécialisés.....	42
1.2. La capacité de mobilisation collective des acteurs.....	43
1.3. La capacité d'identification et de proposition des projets de développement.....	45
1.4. L'accès aux dispositifs de formation.....	46
1.5. L'image de la commune de Suelle.....	47
1.6. La capacité d'incidence politique.....	48
1.6.1. La capacité d'insertion de la commune dans les espaces d'incidence régionaux.....	48
1.6.2. La capacité d'alliance.....	49
2. La capacité administrative et financière	50
2.1. La capacité de gestion financière adaptée	51
2.2 La présentation des rapports financiers	52
2.3. Les audits externes	53
3. Analyse de la diversification des financements de la commune	53

3.1. Le niveau d'autonomie et capacité d'autofinancement de la commune	54
3.2. Les type de bailleurs.....	55
Chapitre III. Analyse du mode de gouvernance de la commune	57
1. La participation des différents acteurs.....	57
1.1. La participation des femmes.....	58
1.2 Les services pratiques permettant aux femmes de se libérer de leurs tâches familiales	59
2. L'implication des populations	61
3. La participation des jeunes aux prises de décisions	63
4. L'application des lois relatives à la participation citoyenne	64
Chapitre IV. Analyse de stratégies de développement de la commune de Suelle.....	66
1. Les secteurs potentiels de la commune de Suelle.....	67
2. Les acteurs incontournables dans le processus de valorisations des ressources locales	68
2.1. Le Cadre de Concertation et de Gestion (CCG).....	68
2.2. Le Cadre Local de Concertation des Organisations de Producteurs (CLCOP).....	69
2.3. Les organisations communautaires de base (OCB).....	69
3. L'emploi local directement ou indirectement lié aux ressources	70
4. Le niveau de convergence entre les intérêts des acteurs du territoire	72
5. Les acteurs externes qui appuient le développement de la commune	73
6. Les principales contraintes en termes de développement économique de la commune	74
7. Le patrimoine culturel et les pratiques traditionnelles: le degré de transmission intergénérationnelle	75

8. L'apport des modes de production qui contribuent à la gestion durable des ressources naturelles	76
9. La commune de Suelle : les priorités dans sa politique territoriale actuelle	78
10. L'attrait touristique de la commune	80
11. Les zones ou villages de la commune où la vie sociale est active	81
12. Les zones ou villages de la commune où la vie sociale est inactive	82
13. Les initiatives traduisant le mieux la prise en compte au plan local les problèmes de la commune	83
14. La coopération décentralisée entre Suelle et Oudan	84
Chapitre v. recommandations.....	86
CONCLUSION.....	888
BIBLIOGRAPHIE	90
ANNEXES	91
Liste des illustrations.....	105
Liste des cartes	106

Résumé

Ce thème de mémoire intitulé : «Les politiques de développement dans la commune de Suelle de 1978 à nos jours » a pour objectif de diagnostiquer les politiques de développement menées dans ladite commune. En effet, cette étude repose sur une recherche empirique consistant, d'abord, à faire une analyse de l'évolution des politiques de développement, notamment la décentralisation. Ensuite, elle analyse les compétences de la commune de Suelle à travers ses actions posées dans le cadre de son processus de développement.

Mots clés : Politiques ; Développement Local ; Acteurs ; Décentralisation ; Commune de Suelle

Summary

This topic of memory entitled: “the development policies in the commune of Suelle of 1978 to our days” aims to diagnose the development policies. Indeed, this study rests an empirical research initially consisting in making an analysis of the evolution of the development policies in particular the decentralization. Then, it analyses competences of the commune of Suelle through its actions posed within the framework of the process of its development.

Keywords: Policies; Local development; Actors; Decentralization; Commune of Suelle

Resumo

Este tema de Licenciatura intitulado: « As políticas de desenvolvimento na comuna de Suelle de 1978 aos nossos dias » tem como objetivo diagnosticar as políticas de desenvolvimento efetuadas na comuna. Com efeito, este estudo baseia-se sobre uma investigação empírica consistindo, primeiro, em fazer uma análise da evolução das políticas de desenvolvimento nomeadamente a descentralização. Em seguida, em analisar as competências da comuna de Suelle através das suas ações postas no âmbito do processo do seu desenvolvimento.

Palavras-chave : Políticas ; Desenvolvimento Local ; Atores ; Descentralização ; Comuna de Suelle

